

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Conseil Communal DU 22 décembre 2025

Présents

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.

LEPOUTRE Julie, FONTAINE Luc, MARQUANT Tom, MASURE Audrey, Echevins.

PIERRE Aurélien, ANNECOUR Philippe, VANDENDRIESSCHE Agnès, KERTEUX Peggy,

VANSAINGELE Françoise, PEE Emmanuelle , COUGNET Rémi, HOSTE Jean-François,

TROOSTER Maurice, D'HAENE Laure, LAISSAOUÏ Christine, DELNESTE Kenny,

Conseillers communaux.

VANMULLEM Xavier, Directeur général.

.....

Le président ouvre la séance à

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur A. BRABANT : nous demandons d'ajouter à l'ordre du jour 2 points relatifs à la taxe sur les dancings et à la taxe sur les débits de boisson, parce qu'on a eu une remarque de la part du ministre concernant les 2 règlements qui sont passés lors du dernier conseil. Et donc, pour être dans les temps, on souhaiterait-il y a juste un article à réviser, le 7 pour l'un, le 6 pour l'autre, mais c'est à chaque fois la même chose. C'est juste une adaptation que je lirai à ce moment-là. Mais qui nous permettra d'avoir la taxe en temps et en heure. Je ne sais pas si vous êtes tous d'accord, c'est vraiment plus un détail de forme. C'est OK donc pour voter l'amendement de cette taxe juste après pour tout le monde.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents accepte l'ajout de ces points.

Communication des décisions de Tutelle

Communications (Dossier n°2025/11/SP/0)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation .

Vu l'obligation du collège communal de communiquer certaines décisions au conseil communal ,

Considérant qu'il est judicieux d'informer le conseil communal de décisions importantes pour l'intérêt communal ;

PREND ACTE

Il est porté à la connaissance du conseil communal :

Arrêtés ministériels

- Arrêté ministériel du 5 novembre 2025 octroyant une subvention 2025 pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme ;
- Arrêté ministériel du 2 décembre 2025 octroyant une subvention dans le cadre de la construction d'une crèche
- Arrêté ministériel du 9 décembre 2025 qui répartit entre les communes francophones et provinces wallonnes le droit de tirage dans le cadre de mise en œuvre de l'accord « Tax on Pylons III – 2025 »
- Arrêté ministériel du 16 décembre 2025 qui approuve la MB n°2 de l'exercice 2025

Circulaires SPW

- Circulaire SPW du 24 novembre 2025 fonds extraordinaires régional investissement FER1 et dotation grandes villes – compléments

- Circulaire SPW du 10 décembre 2025 fonds extraordinaires régional investissement FERI et dotation grandes villes – compléments
- Circulaire SPW du décembre 2025 funérailles et sépultures – précisions concernant la notion « parcelle des anges » ;
- Circulaire SPW du 10 décembre 2025 funérailles et sépultures - visant à clarifier le rôle des entreprises de pompes funèbres et celui des communes lors de l'exhumation de confort
- Circulaire SPW du 10 décembre 2025 funérailles et sépultures – reconnaissance symbolique des fœtus et enfants décédés avant 140 jours à dater de la conception – remarques et recommandations relatives au registre des étoiles

Courriers SPW

- Courriers du SPW relatifs aux approbations et avis sur les règlements complémentaires de circulation routière
- Courriers du 1^{er} décembre 2025 du SPW approuvant le règlement IPP et le règlement précompte immobilier.

Autres

Rapport ORES éclairage public 2025 NSI IT Software & Services

RESSOURCES HUMAINES

Règlement de travail du personnel communal non-enseignant : approbation - décision (Dossier n°2025/11/SP/1)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Je vais céder la parole à Rémi qui, en plus d'être président de CPAS, a dans ses fonctions le portefeuille lié au personnel communal.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal – président CPAS) : Donc c'est avec plaisir qu'on propose ici au conseil communal les diverses adaptations au règlement de travail qui ont été réalisées tout récemment. Pour rappel, il y a évidemment une imposition d'un règlement de travail aux employeurs du service privé en 1965 et il y a eu une extension au niveau de 2002 et donc tout un chacun qui est employeur du secteur public doit avoir dans son institution un règlement de travail. Ce règlement de travail s'applique à tous les travailleurs, statutaires comme contractuels.

L'employeur et les travailleurs sont liés par les dispositions prévues dans le règlement de travail et sont tenus de les respecter. Alors, il faut savoir que vous présentez ceci en conseil communal, c'est quand même un long cheminement, donc il y a quand même beaucoup d'étapes et je remercie évidemment l'ensemble du personnel administratif, également les syndicats qui ont participé à l'élaboration de ce règlement de travail, puisque vous le voyez, il y a 12 étapes, mais c'est 12 étapes qui sont quand même très importantes, en sachant que le dernier règlement de travail datait de 2013 et donc là, on l'a vraiment étoffé avec beaucoup soit de nouveaux points, soit des points qui ont été détaillés.

Et donc il y a une rédaction du projet entre le mois de mai et le mois d'août. Il y a une analyse et avis en comité de direction qui a été réalisée en août 2025, des réunions concertées entre le Codir et le collège communal en septembre 2025. Des réunions techniques avec les représentants du collège communal et les différents représentants des organisations syndicales en septembre et en octobre. Ensuite, l'ensemble du personnel a été amené à se positionner sur ce règlement de travail pendant une durée de 15 jours. Donc, ils avaient la possibilité de faire les différentes remarques.

Face à ce projet, il y a une synthèse des remarques qui ont été émises par le personnel. Et ensuite, une dernière réunion de négociation et concertation commune CPAS avec l'analyse du règlement de travail, plus l'analyse des remarques formulées par eux-mêmes. Et enfin, la réunion de concertation syndicale avec l'analyse des remarques du personnel, des adaptations et arrêt du document définitif. Et ensuite, nous avons ce que l'on fait aujourd'hui, à savoir le présenter en Conseil communal en votre présence. Et puis cela partira à la tutelle d'approbation.

Et une mise en application selon le retour de tutelle autour de 15 jours. Et donc on peut espérer 30 jours plus ou moins pour que ce soit vraiment d'application pour l'ensemble du personnel.

Alors, au niveau des du contenu, je vais pas vous faire le résumé avec les gros sujets, les sujets principaux sur lesquels on a ces derniers mois avec la direction générale : les horaires de travail, les jours d'arrêt réguliers de travail, les jours fériés, la durée des vacances annuelles, leurs modalités d'attribution, les modes de mesurage et de contrôle du temps de travail, donc plus communément nommé le pointage, les aspects liés à la rémunération, le mode, l'époque et le lieu de paiement, la procédure et la durée des délais de préavis ainsi que les motifs graves pouvant justifier la rupture du contrat, les droits et obligations du personnel de surveillance, les risques psychosociaux au travail, la politique de prévention en matière d'alcool et de drogue, le droit à la formation et diverses autres coordonnées. Alors, on a aussi travaillé sur le l'encadrement en tout cas du télétravail avec un ajout, la bonne communication des certificats médicaux. Le droit à la déconnexion, le principe de neutralité du service public et les ajouts qui sont prévus, c'est la géolocalisation de nos véhicules communaux, donc dans un souci de sécurité, les dispositions relatives (je l'ai évoqué déjà) à l'installation de pointeuses, la charte sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans notre administration, la procédure de lanceur d'alerte au niveau des pouvoirs locaux.

Alors voici quelles sont les modifications dont je vous parlais du règlement de travail en 2013, donc qui faisait à l'époque 23 pages 2 pages d'annexes, et on voit que notre nouveau règlement fait 86 pages, plus quelques-unes d'annexes également. Et donc les chapitres existants ont été redétaillés et adaptés sur base des évolutions légales et réglementaires.

De nouvelles dispositions se sont ajoutées : l'utilisation du courrier électronique, le rôle du personnel dirigeant, les horaires qu'on a retravaillés, les vacances et congés, la rémunération, les obligations incombant aux travailleurs, donc les droits et les devoirs. On a ajouté de nouvelles dispositions. La non-utilisation évidemment de l'alcool et de drogues, les horaires de travail, les grilles des permanences des services, donc avec le notamment la clarification de la permanence de la population état civil avec un ajout potentiel (je dis bien potentiel) pour une permanence du service urbanisme. Donc en tout cas, on a, on a proposé la possibilité de le faire, les dispenses de service, la redéfinition et la clarification des modalités d'octroi des congés des vacances. Et également la disposition relative au service de garde, aux prestations exceptionnelles, aux heures supplémentaires.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) : Par rapport à la pointeuse : pour la pointeuse du CPAS, il y a une reconnaissance digitale. Est-ce que vous envisagez cette solution-là ? Parce que j'ai vu dans les règlements qu'il était chaque fois mis qu'on ne pouvait pas se servir de la carte d'un autre, etc., du badge d'un autre. S'il y avait une reconnaissance digitale, il n'y aurait aucun risque de triche. Ça modifierait peut-être les choses, mais je ne connais pas les coûts ni rien.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : la solution chez nous elle doit encore être précisée puisqu'on va seulement travailler ça en marché public. Mais voilà, je sais qu'il y a divers systèmes de pointage et aussi des systèmes de pointage qui permettent plus facilement aussi de connecter avec nos systèmes de rémunération et donc on va un petit peu réfléchir à quelle est la meilleure solution. Évidemment, une des possibilités que tu évoques sera sans doute réfléchie aussi.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) : OK. Alors, en page 42, alors, on parle des interdictions de diffuser par le biais d'Internet, messagerie électronique, etc., des messages pouvant porter atteinte à l'honneur ou à la dignité d'un collègue, d'un supérieur hiérarchique ou d'un tiers. Est-ce qu'il ne faut faudrait pas préciser également des mandataires politiques.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : on y a réfléchi. Maintenant, je pense que c'est le devoir de réserve élémentaire et donc voilà, je pense que ça s'apprécierait. En tout cas, on a eu la discussion avec le avec les représentations syndicales. Ça s'apprécierait de toute façon au cas par cas. Mais évidemment, le gros à retenir, c'est le devoir de réserve par rapport à l'employeur qu'est la commune et fondamentalement aussi aux politiques, évidemment.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) : Alors, dans les prestations de l'état civil, on spécifie qu'il n'y aurait pas de permanence juillet août, juste le premier samedi du mois de juillet et le dernier d'août, et supprimer les jours fériés. (Avant par exemple, quand il y avait le lundi de Pentecôte et que c'était un week-end prolongé). Est-ce que c'est encore d'application ou pas ? Donc il faudrait le spécifier parce que le règlement ne le stipule pas.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : C'est noté.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) : pour éviter toute contestation, il y a quelque chose que je ne comprends pas à la page 18, les prestations en dehors de l'horaire de travail,

récupération dimanche et jours fériés +100% lundi et au vendredi de 20h00 à 06h00 +50% et rappel exceptionnel, prestations exceptionnelles 4 h plus réception des heures majorées.

Ça veut dire qu'il y a un pot fixe de 04h00 plus la majoration. Ça, je n'étais pas sûr d'avoir bien compris. Donc 4 heures fixes. Donc même si quelqu'un est rappelé pour une heure, il aura 4 heures plus la majoration de l'heure qu'il a prestée. Je trouve que ce n'est pas juste par rapport aux employés de l'état civil qui restent.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : *Mais là, on discute de 2 choses complètement différentes. C'est un rappel exceptionnel pour des situations d'urgence. Ce qui n'a rien à voir avec finalement ce que représente le travail du samedi aujourd'hui, qui est sur un horaire habituel, c'est 2 choses complètement différentes. C'est la logique de prestations supplémentaires là où pour l'état civil, si je ne m'abuse. Xavier arrête si je me trompe, là où ce ne sont pas des prestations supplémentaires.*

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : *Bon, ce n'était pas des questions, c'était juste une remarque. Comme tu l'as dit, remercier le travail administratif qui a été fait là derrière puisque c'est une remise à jour qui était vraiment nécessaire du cadre de travail de l'administration, donc c'est une très bonne chose qu'il soit arrivé sur la table pour pouvoir recadrer certaines choses.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1212-2 qui attribue au conseil communal la compétence de fixer les dispositions en matière de personnel ; les articles L1122-30 et L3131-1, §1^{er} 2° ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, ainsi que les arrêtés royaux des 28 septembre 1984 et 29 août 1985 portant exécution de la susdite loi ;

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
Vu la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public ;

Vu la loi du 18 décembre 2002 modifiant la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail, et qui étend aux services publics l'obligation d'établir un règlement de travail ;

Vu la délibération du conseil communal du 8 juillet 2013 fixant le règlement de travail du personnel communal non-enseignant et approuvé par l'autorité de tutelle en date du 19 septembre 2013 ;

Considérant qu'il convient de revoir le règlement de travail du personnel communal non-enseignant en l'adaptant aux nouvelles dispositions réglementaires ;

Considérant que le projet de règlement a été élaboré et discuté au sein du comité de Direction ;

Considérant que ce projet a été discuté entre le comité de direction et le collège communal ;

Considérant que deux réunions techniques se sont tenues avec les organisations syndicales, les membres du Codir et les représentants du collège communal ;

Considérant que conformément aux dispositions réglementaires, le projet de règlement de travail a été porté à la connaissance de l'ensemble du personnel pendant une durée de 15 jours ; que le personnel a eu l'occasion durant ce délai d'émettre ses avis et/ou remarques ;

Considérant le procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune – CPAS du 3 décembre 2025 ;

Considérant le procès-verbal de la réunion du comité de concertation syndicale du 9 décembre 2025 ;

Considérant que les remarques, observations ou modifications formulées lors des comité de concertation ont été intégrées dans les dispositions du règlement de travail proposé ;

Vu la communication du projet de délibération à madame la Directrice financière en date du 9 décembre 2025 et ce conformément à l'article L1124-40 §1^{er}, 3° - 4° du CDLD ;

Vu l'avis de légalité favorable remis par la Directrice financière en date du 12 décembre 2025 et joint en annexe ;

Vu les protocoles d'accord conclus avec les organisations syndicales : CSC - services publics et CGSP Admi;

Attendu que les communes sont dotées d'une administration faite de personnes (agents communaux) qui, dans une relation de travail qu'unilatéralement celles-ci définissent ou par contrat de travail conforme à la loi, concourent à l'exécution des tâches et des missions de service public ;

Attendu que le règlement de travail de la commune de PECQ s'applique à l'ensemble du personnel communal non enseignant de l'administration communale de PECQ en ce compris le personnel sous contrat de travail conformément à la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail ;

Considérant que le conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, dans le respect de la loi et de l'intérêt général ;

Considérant que le règlement de travail actuellement en vigueur n'a plus été revu depuis juillet 2013, qu'il s'avérerait donc nécessaire de procéder à sa refonte complète au vu des nombreuses modifications législatives en la matière ;

Sur proposition du collège communal ;

Par ces motifs,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1^{er} : D'adopter le règlement de travail applicable au personnel communal non-enseignant tel qu'annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération et le règlement de travail ci-annexés abroge toutes les autres dispositions existantes sur le même sujet.

Article 3 : La présente délibération accompagnée des pièces justificatives sera transmise via le guichet des pouvoirs locaux à l'autorité de tutelle pour approbation.

Article 4 : La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

INTERCOMMUNALES

IMSTAM - Assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 - Ordre du jour : Approbation - Décision (Dossier n°2025/11/SP/2)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la commune de PECQ à l'Intercommunale IMSTAM ;

Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'assemblée générale de l'Intercommunale IMSTAM en séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 14 janvier 2026 ;

Considérant que l'assemblée générale extraordinaire aura à se prononcer sur les points suivants :

1. Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations (documents : délibération des Conseils communaux et de CPAS de Ellezelles - Extrait du PV du CA IMSTAM du 15/10/2025 - Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025)
2. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973,52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible.
3. Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2,48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire.
4. Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires.
5. Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises.
6. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires.
7. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert 1er, 39 à 7740 PECQ pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.
8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu, 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'Assemblée générale extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9H00, à 9H00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale extraordinaire de l'I.M.S.T.A.M du 14 janvier 2026 ;

Que le conseil doit, dès lors se prononcer sur le contenu du point unique de l'ordre du jour de cette assemblée générale et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre ce dernier au suffrage du conseil communal ;

Par ces motifs,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 de l'intercommunale IMSTAM :

1. Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations (documents : délibération des Conseils communaux et de CPAS de Ellezelles - Extrait du PV du CA IMSTAM du 15/10/2025 - Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025)
2. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973,52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible.
3. Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2,48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire.
4. Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires.

5. Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises.
6. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires.
7. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert 1er, 39 à 7740 PECQ pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.
8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu, 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'Assemblée générale extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9H00, à 9H00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.

Article 2 : De charger ses délégués à cette assemblée (M. R.COUGNET, Mmes. A.MASURE, P.KERTEUX, H.Ch.LASSAOUI, A.VANDENDRIESSCHE) de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 22 décembre 2025.

Article 3 : Un exemplaire de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IMSTAM rue du Viaduc, 52 à 7500 TOURNAI

CPAS

Budget du CPAS de l'exercice 2026 : Approbation - Décision (Dossier n°2025/11/SP/3)

Présentation monsieur R. COUGNET (conseiller communal – président du CPAS) : Je vais de nouveau remercier l'administration et en particulier Sylvie à ma gauche pour la présentation de ce budget. Savoir que pour ceux qui ont suivi un petit peu le rythme communal et CPAS ces derniers temps, Il y a eu modification budgétaire dans les 2 institutions. Présentation du budget aussi qui va suivre pour la commune, présentation du budget pour le CPAS.

Cela représente beaucoup de travail et ça représente beaucoup de travail pour une direction financière. Donc je tiens vraiment à souligner cet investissement-là. Surtout que c'est une année charnière pour le CPAS, vous le savez, puisqu'on va forcément au-devant de pas mal d'inconnues. Donc ça a été un budget pas toujours très simple à élaborer avec pas mal de d'incertitudes notamment. Et vous l'avez sans doute vu récemment dans la presse avec l'appréhension du nombre de bénéficiaires potentiels chez nous à la suite de l'exclusion du chômage.

Tout ça, c'est chaque fois des hypothèses financières qu'il faut pouvoir valider, revalider, etc. Et ça demande beaucoup de travail. Et en tout cas, je suis vraiment ravi que cette année on puisse le passer avant la fin de l'année, éviter les fameux 12^{èmes} provisoires, parce que je pense que ça aurait été vraiment compliqué de à la fois travailler au jour le jour budgétaire et à la fois accueillir cette nouvelle réforme. Donc je tiens vraiment à insister sur les remerciements. C'est un budget qui est présenté ici sous forme de tutelle puisqu'il a été approuvé le 28 novembre en séance du Conseil de l'action sociale.

La volonté, évidemment, c'était de le présenter, mais il y aura bien sûr encore pas mal de d'hypothèses sur lequel on va avoir des précisions de la part des pouvoirs subsidiaires, et donc il y aura sans doute des modifications budgétaires assez rapidement. Alors, c'est vous le verrez, je le résume déjà, mais il est relativement prudent dans les hypothèses. Donc, on a choisi délibérément de se baser que sur les écrits qu'on a reçu des pouvoirs subsidiaires.

C'est un équilibre financier qui est maintenu, mais qui est quand même malgré tout ténu. Vous le verrez. Voilà, y a une pression réelle sur l'institution dès 2026, qui forcément nous rend inquiets, même si on maintient en budget initial l'équilibre requis.

Alors, au niveau du service ordinaire, on a un total budgétaire donc qui est en augmentation de virtuellement, j'ai envie de dire de 5% puisqu'en modification budgétaire, on avait 6.000.357 et en budget initial, on a 6.000.677.

Pourquoi virtuellement ? Parce qu'il y avait une alimentation du fond de réserve en modification budgétaire. Et ce qui fait que si on isole cet effet-là, il y a une augmentation de plus de 500.000€ entre notre dernière modification budgétaire et notre budget. Évidemment, 500.000, € c'est énorme, ça représente entre 7 et 8% de

notre total budgétaire. Pourquoi ? Evidemment, c'est l'aide sociale liée à l'exclusion qui va exploser, tant en termes de recettes mais principalement en termes de dépenses. Vous l'imaginez bien, au niveau du service ordinaire et de la balance générale, donc vous retrouvez au total de l'exercice propre, 6000673 en dépense pour des recettes à 6000660 et donc un résultat propre de € 12000€ négatifs.

Mais avec le jeu des exercices antérieurs, on se retrouve avec un total général qui est bien maintenu à 0. Donc en tout cas, l'équilibre est bien présent au niveau des dépenses ordinaires et donc un zoom là-dessus : on voit que nos dépenses de personnel augmentent assez fortement de 4,60%. Je vous montrerai pourquoi nos dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées.

Les dépenses de transfert ont explosé, vont exploser suite à l'afflux évidemment de bénéficiaires exclus du chômage dès le premier janvier. Et notre dette est un tout petit peu baissée suite au jeu des emprunts. Et donc on a un total ici en augmentation de 500.586 exactement. Au niveau du personnel, on a 2 gros postes d'augmentation en miroir avec la modification budgétaire, c'est au niveau des traitements.

Il faut savoir que les hypothèses que l'on fait, c'est des hypothèses 0 absentéisme. Et donc, vous le savez, au niveau absentéisme, dans nos institutions, on a toujours des impacts et donc là, on a l'hypothèse et qu'on fait et qui est qui est prudente, je pense, d'avoir 0% d'absentéisme, on le sait en modification budgétaire. Donc c'est la différence ici entre la dernière modification budgétaire présentée la dernière fois. Et ici, la grosse différence, c'est qu'en modification budgétaire, on prend les hypothèses réalisées avec les taux de maladie, etc. Donc l'augmentation peut paraître très importante, mais elle est aussi un petit peu mécanique.

On a par contre une cotisation de responsabilisation qui augmente fortement puisqu'elle augmente de 23000€ par rapport à la modification budgétaire qui était-elle même également en forte augmentation. Et donc il faut quand même savoir qu'aujourd'hui le CPAS de Pecq paye 77000€ si je ne dis pas de bêtises de cotisation de responsabilisation, on est en tout cas dans ces clous-là. Et c'est vrai que c'est quand même un système qui moi me questionne et me laisse un peu pantois puisque quand vous savez ce que coûte concrètement du personnel aujourd'hui, de devoir payer une cotisation de responsabilisation de 77.000 €. C'est voilà, 2 collaborateurs et demi, c'est juste immense. Alors le système, je l'ai compris. Mais voilà, j'alerte quand même sur le fait qu'aujourd'hui cette responsabilisation, elle a des impacts assez énormes. Mais c'est vrai que quand je suis arrivé président, on avait encore 0 € de cotisations de responsabilisation, on en a maintenant 77.000 € alors. Voilà, le sujet est en cours d'investigation chez nous parce que on a quelques doutes sur certains, sur certains profils. Mais malgré tout, voilà l'impact, il est réel et voilà le système de responsabilisation des CPAS et des communes est quand même relativement injuste.

Voilà, au niveau du fonctionnement, donc on a des baisses principales, mais qui sont des baisses au niveau notamment des énergies et également des interventions. On a eu une année 2025 un peu noire en maison de repos où on a eu beaucoup d'interventions. On prend l'hypothèse quand même que certaines interventions on en est quitte pour quelques temps et donc on a on a une réelle baisse. On a également au niveau de la résidence service mis en fonction des panneaux solaires et donc forcément, on voit déjà une belle baisse au niveau de l'énergie et de l'électricité liée à ce sujet. Donc c'est plutôt une bonne chose de voir en tout cas nos frais de fonctionnement baisser au niveau des transferts.

Je l'ai déjà un petit peu résumé, mais on a l'aide sociale qui augmente drastiquement, j'ai envie de dire, puisqu'on augmente de 535.000€ d'aide sociale, donc le CPAS de Pecq va payer 535000€ de plus d'aide sociale l'année prochaine par rapport à l'estimation que moi j'en ai fait, et on a un reste à charge de 34000, € donc c'est à dire que pour le paiement des RIS, nous sommes évidemment subsidiés pour ça par les pouvoirs supérieurs, mais par contre, il y a toujours un reste à charge.

Donc c'est à dire que on n'est pas 100% remboursé entre guillemets et le reste à charge, puisque les sommes augmentent, va aussi fortement augmenter. Et donc c'est à nouveau un impact qui est quand même interpellant de 34 000 € en année un. Donc on verra où on va, mais malgré tout, c'est assez interpellant. Alors, je poursuis le petit zoom de l'aide sociale pour les gens qui y sont habitués. Donc, on voit que l'aide sociale elle va augmenter à 1 000 858 € en 2026, là où en 2022, on avait encore 785 000.

Donc on voit qu'effectivement la réforme va potentiellement faire exploser ce poste budgétaire, mais on était déjà dans une tendance qui était fortement en hausse. Donc évidemment, vous le savez, mais il y a de plus en plus de nouveaux publics qui franchissent nos portes et on le voit donc dans l'évolution des dépenses. On avait 58% en 2023. Evidemment, on a eu la petite bulle avec l'accueil des Ukrainiens qui naturellement vient gonfler un peu les dépenses. Mais en 2024, ça a augmenté en modification budgétaire, 2025 également. Et puis là, on

voit une augmentation naturelle suite aux réformes qui sont en cours.

Et on voit aussi ce reste à charge qui augmente fortement puisque le CPAS payait à sa charge 322 000 € donc ce n'est ni plus ni moins que la différence entre les recettes et les dépenses. Ici, on payait € 322000€ en 22 et on en payera en 2026 479000€. Donc il y a une vraie pression sur notre institution liée au fait qu'on n'est pas remboursé à 100%, donc c'est parfois un peu compliqué.

Au niveau des recettes, donc en corollaire, on a des recettes de prestations qui augmentent de 5%, des recettes de transfert qui augmentent de 10%. Donc elles augmentent ces recettes en lien avec les dépenses dont je viens de vous parler. Au niveau de l'aide sociale, c'est le principal et notre dette.

Mais voilà, on parle de sommes relativement contenues, notre dette qui baisse un tout petit peu et donc on a un total qui augmente également de 8% au niveau de nos recettes. Voilà donc au niveau des prestations. On a le crédit spécial des recettes préfigurant les dépenses non engagées.

Donc il faut savoir que notre budget de base n'est pas équilibré et on fait appel comme depuis 2 ans au crédit spécial des recettes préfigurant les dépenses non engagées. Donc c'est une recette virtuelle pour permettre d'équilibrer, c'est assez important. C'est vrai que 87000€ c'est la première fois qu'on fait appel de manière aussi importante à ce crédit spécial. Voilà, je suis plutôt assez confiant quand je vois les derniers exercices que finalement on arrive assez simplement, modification budgétaire après modification budgétaire, à effacer ce crédit. Mais il faut bien savoir qu'on démarre quand même avec un crédit virtuel de 444 27000€. Voilà, c'est la plus grosse utilisation qu'on a fait des 2 derniers exercices, je pense. Donc voilà, il faut quand même l'avoir à l'œil et je suis assez transparent que de le dire.

L'intervention des pensionnaires en maison de repos. Là, on a fait une hypothèse quand même de prudence parce qu'on se rend compte qu'il y a quand même des vrais effets yoyo par rapport aux différents profils de résidents qui arrivent chez nous en maison de repos. Donc savoir si jamais ils sont qualifiés de MRS ou s'ils sont simplement lit maison de repos. J'ai préféré qu'on ait une en tout cas une hypothèse assez prudente parce que ça reste difficile à appréhender de manière très précise.

Au niveau des transferts, on a la récupération d'aide sociale. Donc naturellement, on a les recettes de l'État fédéral qui vont augmenter de 503000€ pour pouvoir combler les dépenses que nous allons devoir engager pour payer les revenus d'intégration sociale. Naturellement, je le redis, mais ce chiffre n'est absolument pas suffisant. Pour combler l'ensemble des dépenses, puisqu'en plus de ça, quand vous dites que on va dépenser 503 000 € en enfin on va recevoir 503 000 € en plus.

Mais on ne parle que de finalement de la contrepartie de des revenus d'intégration sociale et donc ne sont pas pris en compte évidemment les frais de personnel, etc. Enfin, il y a beaucoup de choses qui sont naturellement à engager comme dépenses dès lors qu'on va voir un public beaucoup plus important qui va franchir nos portes. Alors, au niveau de la subside de la maison de repos sous toutes ses formes, c'est un petit peu ce que je viens de vous expliquer avec l'hypothèse de prudence sur à la fois ce que payent les résidents qui est en prestations, et puis c'est ce qu'on reçoit notamment de la partie INAMI pour la subside.

Et on a fait la même hypothèse de prudence là-dessus. Voilà pour éviter toute mauvaise surprise. Alors, au niveau du Fonds spécial de l'aide sociale, donc ça s'est lié, c'est une augmentation assez mécanique qui a lieu plus ou moins tous les ans et sous la même la même forme et les mêmes montants, plus ou moins.

Et au niveau du fond de réserve : donc il faut savoir que oui, nos finances, et vous le voyez, sont ténues sur l'exercice 2026. Mais en tout cas, on a malgré tout clôturé, en tout cas de 2025, avec un fond de réserve qui s'est quand même bien reconstitué.

On avait pratiquement 1 002 000 en 2020. Il s'est réduit au fil de l'eau avec les difficultés budgétaires qu'on a rencontrées (en 21 et 22) et puis on a commencé à le reconstituer en 2024. Et donc on a 736000€ de fonds de réserve donc qui vont nous permettre quand même malgré tout de faire face, si tant est qu'on doive le faire et qu'on n'arrive pas à équilibrer à un moment donné un exercice.

Au niveau du service extraordinaire, donc il y a 15 projets extraordinaires cette année. Projet important quand même pour un total de 319 155 € C'est beaucoup, mais je vais vous présenter les quelques projets.

La mise en conformité, donc ça c'est la partie indemnité pour le bureau d'architecte. Ensuite, on a un nouveau logiciel pour les travailleurs sociaux, donc qui va leur permettre de gagner beaucoup de temps dans le traitement et le suivi des dossiers. C'est inscrit cette année, mais au niveau de ce logiciel, on espère pouvoir éventuellement le voir implémenter en toute fin d'année 2026. C'est un logiciel qui va leur permettre de gagner énormément de temps dans le traitement des dossiers. Donc c'est un investissement qui peut paraître très conséquent, mais finalement, pour le travail quotidien des assistants sociaux, c'est vraiment un sujet très

important.

On a également l'archivage. Donc il faut savoir que, à mon grand étonnement, l'archivage ressemble parfois un petit peu plus à la cave de votre grand-mère qu'à quelque chose d'un petit peu sérieux. Et donc on va financer pour 38000€ l'archivage qui n'avait jamais eu lieu, donc ça m'a grandement étonné. Mais malgré tout, ça peut paraître une dépense énorme. Mais je pense qu'une institution publique comme le CPAS se doit d'avoir un archivage de qualité et donc c'est ce qu'on va tenter de mener l'année prochaine.

L'appel infirmier, donc pour ceux qui suivent, il revient assez fréquemment. On a du mal à, je vous l'avoue, à faire avancer ce dossier au niveau administratif et c'est un peu compliqué. On est en réflexion, on fait un peu une marche avant, une marche arrière, mais donc on espère qu'en 2026, on va pouvoir enfin faire avancer ce dossier et concrétiser ce dossier.

Le lino pour la maison de repos : donc on remplace petit à petit le lino dans diverses chambres. Mais là, on doit refaire des parties plus importantes et on a reçu des devis, parfois un peu délirants de plusieurs sociétés. Donc je pense qu'on va partir sur une solution que j'ai évoqué tout à l'heure, de le faire en synergie avec la commune.

On a également de l'équipement cuisine puisqu'on continue de remplacer, voire de d'acquérir du nouvel équipement pour la cuisine. Et donc voilà, ça a malgré tout un coût important pour la cuisine centrale.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal AC) : Est-ce que pour l'archivage, vous comptez passer par une société comme la Commune ou vous allez le faire en interne.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : On ne sait pas encore pour l'instant parce que là, sur le coup, on va, on met au marché, donc on verra celui qui répondra. Mais c'est possible que ce soit la même que la commune, c'est possible que ça ne le soit pas.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : justement par rapport à l'archivage, comme vous prenez le nouveau logiciel, vous allez digitaliser de plus en plus aussi l'ensemble, parce que tu parlais forcément de cette quantité de documents. Mais donc en plus du logiciel social, il y a aussi le logiciel financier qui permet aussi de tout digitaliser, virtualiser.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : je ne sais pas encore ce qu'on va utiliser, mais en l'occurrence, l'archivage s'est récupéré des années où ça n'a pas été fait, donc il y a beaucoup de travail qui est lié plutôt au passé. Mais après, effectivement, sur le fonctionnement à partir de l'instant 0, j'ai envie de dire celui-là, on doit aussi encore réfléchir à la meilleure formule et potentiellement digitalisation.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : on a eu forcément réponse comme d'habitude à nos questions, comme tu l'as dit. Donc tu vas sortir une modification budgétaire assez rapidement par rapport aux inconnues qui devraient encore arriver, par rapport aux subventions du fédéral, par rapport au personnel, parce que là, on n'a pas de vue non plus. Les recettes qui sont envisagées, le doublement des frais de dossier, etc. Mais a contrario, on n'a pas vu non plus l'engagement d'une assistante sociale. Donc ça, tu vas revenir rapidement pour avoir un feedback de nombre de dossiers qui sont enfin, entre guillemets, ouverts par rapport au pronostic.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : Alors, donc nous, on est parti d'un postulat, c'est que les premières vagues, donc c'est à dire les 2 premières vagues d'exclusion du chômage on est parti tout de suite sur l'hypothèse que j'ai vu en plus dans la presse cette fois-ci, mais de 80% d'exclus qui ne retrouveront pas du travail. Donc voilà, j'ai eu du mal à imaginer et c'est vrai que les premières hypothèses que moi j'entendais me paraissaient vraiment absurdes, à savoir des personnes qui sont éloignées de l'emploi depuis plus de 20 ans. Le fait que on se soit à un moment donné imaginé qu'il y en avait 66% qui retrouveraient soit du boulot, soit qui ne seraient pas au CPAS, ça nous paraissait un peu bizarre.

Donc nous, on a fait l'hypothèse les exclus de plus de 20 ans, 80% venaient chez nous et ensuite la vague d'après, donc de 20, de 20 ans à 8 ans. On a aussi fait le postulat de 80% d'exclus, donc ça nous amène à un chiffre complet. On s'est réunis plusieurs fois avec le service social pour savoir comment on s'adaptait tout simplement, et donc j'en ai parlé tout à l'heure. On va s'adapter à l'accueil de voilà de ça pour essayer de gagner en efficience de traitement de dossier pour l'instant et de manière conjointe, et j'insiste, et de manière communément concertée. Il n'y a pas de recrutement de prévu, donc là les pistes de recrutement potentielles ce serait plutôt sur du renfort administratif pour les aider.

Mais en l'occurrence, on a aussi des petits effets mécaniques au niveau de notre personnel puisque y a un temps partiel qui va revenir en temps plein. Et donc là, pour l'instant (en tout cas de manière de manière concertée) c'est que l'on ne recrute pas au niveau de janvier des assistants sociaux, peut être

administrativement ce sera le cas. Et puis après, on fera très vite une MB si tant est que l'on doive recruter. Mais l'hypothèse de base, c'est qu'on va réussir à absorber le flux qui va arriver sans devoir faire de recrutement.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : Et alors, on avait posé la question justement sur un crédit spécial où on aurait pu voir cette ligne particulière des exclus du chômage pour le suivi.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : le suivi, tu l'as retrouvé en exercice antérieur, les 16000€ liés. Mais pour 2026 on n'a rien inscrit, pas encore.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : mais moi c'est plutôt par rapport à la dépense en tant que telle de revenu d'intégration, d'avoir une ligne spécifique exclusive pour qu'on puisse avoir la nouvelle catégorie, on va dire, et qu'on ait un feedback.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : Après là, j'entendais de la part du service social qu'ils auraient assez facilement la capacité de pouvoir dire via visiblement l'encodage qu'ils font en interne. Enfin, je ne suis pas un spécialiste de leur logiciel, mais qu'ils auraient la capacité de facilement dire qui serait lié à ça, on exposerait ça. Est-ce que maintenant il faut vraiment l'isoler dans une ligne budgétaire ? J'entends la remarque.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : C'est aussi pour montrer (parce qu'on parle aussi de sous-financement du fédéral) cela permettrait de voir comme de visualiser directement. Tu fais le ratio en disant, il nous manque autant aussi que le fédéral n'a pas comblé avec la nouvelle charge.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : Et après, il y a beaucoup d'autres impacts parce que la réforme effectivement pour le grand public, c'est juste lié à l'exclusion. Mais il y a aussi tout plein de recalculs qui vont être faits par rapport au statut cohabitant, des choses comme ça. Et donc il va y avoir aussi un travail qui lui passera peut-être un peu sous les radars. Et qu'il faudra qu'on puisse aussi objectiver pour derrière prendre les solutions qu'il faut, si tant est que ce soit du recrutement, si tant est que ce soit autre chose. Mais voilà, c'est vrai que c'est très important, en tout cas, l'aspect un peu monitoring de cette réforme et de savoir quels impacts réels ça a pour nous à PECQ.

Et donc oui, l'isolation sur un crédit budgétaire, c'est effectivement quelque chose qu'on va et comme ça, on sait monitorer, reporter. Effectivement, tu as raison. Donc on regardera potentiellement MB pour pouvoir le faire.

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale PECQ Autrement) : donc on a eu la possibilité de visiter le home et la résidence service. Donc merci pour l'organisation et merci pour à la directrice faisant fonction pour le temps qu'elle a passé à la visite. Je vois qu'il y a 21000€ pour le lino, ça paraît peu par rapport à l'état général de l'ensemble du lino de du bâtiment. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux avoir une perspective plus globale du remplacement.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : Mais en fait, la discussion du Lino, c'est une discussion qui nous poursuit depuis longtemps. C'est toujours un petit peu l'équilibre qu'on veut avoir entre effectivement garantir quelque chose de propre et enfin, il faut le reconnaître et en même temps de se dire dans pas très longtemps, on a la volonté d'avoir un nouveau home. Et donc c'est vrai que moi, quand je me dis, on a reçu des devis à 100120 1000 et donc c'est vrai que j'ai du mal à me dire OK, et donc on essaye de trouver un peu ce juste milieu et ce juste équilibre entre à la fois la pose de linoleum dans certains endroits, ou ce n'est vraiment pas propre, l'AVIQ nous le dit souvent.

Et puis, on a aussi une responsabilité financière à peut-être pas mettre un lino qui dans 2 ans disparaît. Donc voilà, c'est un peu cet équilibre-là. On va essayer cette solution avec les ouvriers communaux, on va voir comment ça vit, parce que de ces 21000,00 de ce qu'on m'a expliqué, ça pourrait quand même couvrir une grande partie de la problématique qu'on a.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal AC) : On a vu aussi que l'ascenseur était en panne. Je sais qu'il va bientôt être réparé, mais est-ce que c'est une réparation en attendant d'acheter un nouveau ou ce serait une réparation durable ?

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : alors je ne suis pas un spécialiste des ascenseurs, mais là le variateur est cassé, donc pour le faire fonctionner, on est obligé de le remplacer. C'est une pièce qui doit venir d'un pays étranger qui tarde un petit peu à venir. Et en parallèle, on a également la poulie donc qui permet forcément de faire monter et descendre. Et cette poulie devait de toute façon être réusinée pour permettre, et donc il y avait de toute façon 4 jours d'arrêt. Maintenant, voilà, là on navigue

vraiment à vue parce qu'on n'arrive pas à avoir de déblocage de la situation. Ça fait quand même depuis le 9 décembre ou le 8 décembre, je pense que cette situation est qu'on est sans ascenseur.

C'est très compliqué pour le personnel, c'est très compliqué pour les résidents aussi. On fait notre maximum, on est presque dans le harcèlement du prestataire. Mais voilà, je sais que par moment c'est des choses qui peuvent arriver, à savoir un ascenseur que le prestataire a de grandes difficultés à réparer. À ta question, oui, c'est l'ascenseur en soi, il est de manière assez globale, maintenu régulièrement. On fait les efforts nécessaires. Mais voilà, le fait qu'on ait un peu forcé sur cette poulie qui devait être réusinée, cela a eu un impact potentiellement sur le variateur.

Donc là, on est en face de 2 pannes en même temps dans une période de l'année qui n'est pas toujours très facile pour avoir des solutions rapides. Et donc on espère vraiment que l'on aura ça sous le sapin après-demain. Mais j'ai des doutes. Et donc c'est vrai que c'est une situation vraiment compliquée et parfois j'ai on a du mal à se dire qu'on peut être en panne d'ascenseur pendant des jours dans une institution publique comme celle-là. Et malheureusement, là, ce n'est pas la faute de tout faire et de tout mettre en place. Mais c'est clair que je ressens pas mal de frustration de résidents et de la frustration aussi de notre personnel parce que ce n'est pas évident pour l'instant et on fait le max.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. pour l'année 2026 ;

Vu le budget de l'exercice 2026 voté par le Conseil du C.P.A.S. en séance du 28/11/2025 selon les chiffres ci-dessous :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	6.660.971,34	6.673.007,62	-12.036,28
Exercice antérieurs :	16.085,32	4.049,04	+12.036,28
Prélèvement :	0,00	0,00	0,00
Résultat global	6.677056,66	6.677.056,66	0,00

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	100.000,00	312.500,00	- 212.500,00
Exercice antérieurs :	0,00	6.655,92	-6.655,92
Prélèvement :	319.155,92	100.000,00	219.155,92

Résultat global	419.155,92	419.155,92	0,00
-----------------	------------	------------	------

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1^{er} : d'arrêter le budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2024 aux chiffres repris ci-après :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	5.870.303,65	5.870.303,65	0,00
Exercice antérieurs :	0,00	0,00	0,00
Prélèvement :	0,00	0,00	0,00
Résultat global	5.870.303,65	5.870.303,65	0,00

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	137.032,00	214.780,00	- 77.748,00
Exercice antérieurs :	330.019,09	0,00	330.019,09
Prélèvement :	198.900,00	242.304,00	- 43.404,00
Résultat global	665.951,09	457.084,00	208.867,09

Article 2 : de transmettre la présente délibération au C.P.A.S. ainsi qu'au Directeur financier du C.P.A.S.

FINANCES COMMUNALES

Dotation à la zone de police du Val de l'Escaut 2026 : Approbation - Décision
(Dossier n°2025/11/SP/4)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 (L.P.I.) organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluri-communale, tel que modifié par les arrêtés royaux des 29 juin 2008 et 18 décembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Police prise en séance du 1er décembre 2025 approuvant le budget 2026 de la Zone de Police du Val de l'Escaut ;

Vu la décision du collège de police du 1er décembre 2025, décidant de maintenir les dotations communales inchangées par rapport à 2025 ;

Considérant que la dotation de la commune de PECQ à la Zone de Police du Val de l'Escaut pour l'exercice 2026 s'élèvera dès lors à 704.883,91€ ;

Considérant que les crédits budgétaires sont prévus au budget ordinaire de l'exercice 2026;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : d'arrêter le montant de la contribution de la commune de Pecq dans le budget de l'exercice 2026 de la Zone de Police du Val de l'Escaut au montant de 704.883,91€.

Article 2 : d'inscrire le montant de la contribution communale 2026, soit 704.883,91€ à l'article 330/43501 du budget ordinaire.

Article 3 : de transmettre la présente délibération :

- à la Zone de Police
- à Mme la Directrice financière
- à Monsieur le Gouverneur de la Province

Budget communal de l'exercice 2026 : Approbation - Décision (Dossier n°2025/11/SP/5)

Monsieur Luc FONTAINE (échevin des finances) : pour ce budget initial pour l'année 2026 : au service ordinaire. Donc on a un résultat à l'exercice propre de 12362 qui provient, comme vous pouvez le voir au slide suivant, d'un delta entre les dépenses de 9813000 et les recettes 9826000 en balance générale.

On a donc le résultat de l'exercice propre de 12 362.

Si on prend les exercices antérieurs, on arrive à 936 000 et on a un total général après prélèvement de 836 651.

Dans la situation des recettes, on voit qu'il y a

- Une très légère augmentation au niveau des prestations par rapport à la MB2.
- Une légère augmentation des transferts,
- Une diminution qui peut paraître un peu importante au niveau de la dette, mais bon, ça, à ce niveau-là, donc c'est une diminution, c'est principalement des intérêts créditeurs.
- Une augmentation sur les prélèvements. Enfin, ça, on verra les points suivants sur les slides après.
- Donc dans les transferts, on a la dotation commune qui augmente de 63537, une augmentation sur les documents administratifs de 25000€ qui correspond, je veux dire, à une adaptation des tarifs et par rapport à donc qui a été voté au Conseil précédent.
- Une augmentation de 35000 au niveau de l'enlèvement des immondices qui correspond en fait au cout vérité.
- Ensuite, sur les dancings, c'est une adaptation par rapport à la capacité des dancings qui avait été sans doute sous-évaluée avant.
- On a une augmentation de 65000 au niveau des additionnels au précompte et au niveau de la dette.

Donc on a 20001 delta de 20000 qui est une diminution des intérêts. Donc sur les comptes courants, c'est dû à la baisse des intérêts. Donc les prélèvements, on avait vu qu'il y avait une augmentation. En fait, il y a 75000 qui viennent du fonds de pension des mandataires, donc où on a été recherché 75000 en zone de secours, elle avait été un petit peu surévalué. Donc pour ne pas prendre de risques, on l'a réduite de 120000 et alors dotation au niveau du CPAS qui a été diminuée de 100000.

En situation des dépenses, on peut voir que : les dépenses de personnel, donc il y a une augmentation de 3,36% en fonctionnement. Donc là il y a quand même un beau maintien puisqu'on a une petite baisse. Les transferts sont très légèrement augmentés et il y a une augmentation aussi au niveau donc de la dette qui est

assez importante. Sur le budget initial en 2026, on tient compte de des intérêts sur 6 mois, tandis qu'en MB 2, c'était sur un mois. Donc c'est ça qui crée le delta. Donc en principe, ça va se réduire en modification budgétaire ultérieure. Alors, si on voit un petit peu le détail, donc au niveau du personnel, il y a une augmentation qui se traduit par une augmentation de 131000, mais ça part aussi du postulat que le personnel soit présent à 100% et il y a aussi un petit peu l'indexation annuelle qui joue.

Donc au niveau de la dette, c'est ce qu'on avait dit par rapport aux intérêts qui sont calculés sur 6 mois plutôt que sur un mois en modification budgétaire.

Au niveau des provisions, on a donc le tableau des provisions, 250000 pour la zone de police, 310000 pour la zone de secours, 100 et 3000 pour les fonds de pension, 240000 au niveau du CPAS. On a encore le 1000000 pour le futur hall sportif, 150000 pour une provision générale et 500000 pour la crèche, donc pour un total de 2553000.

Donc en fait, on peut conclure par un exercice prudent, avec un maintien des équilibres et une santé financière de la commune qui est quand même encore assez correcte. On attend bien sûr des informations au niveau des pouvoirs subsidiaires, puisqu'il y a toujours des modifications qui viennent ultérieurement.

Au niveau du service extraordinaire, on a 41 projets, les projets principaux :

- L'acquisition d'un vélobus à destination des écoles, il s'agit d'une demande qui avait été déjà formulée par les écoles pour faire du ramassage scolaire. Il y aurait un ou 2 vélobus. Cela permettra d'avoir quelque chose d'un peu sportif, d'un peu convivial pour les enfants, mais également de diminuer éventuellement de quelques voitures quand même tout près des écoles et de rencontrer quand même une demande au niveau scolaire.
- Une rénovation au niveau de la salle Alphonse Rivière pour un montant de 30.000,00 € : principalement une réfection au niveau du sol et au niveau des murs et de l'isolation, parce qu'il y a à certains endroits, des ponts thermiques assez importants avec une moisissure qui vient à l'intérieur et donc c'est pour éviter ces ponts thermiques.
- Certaines réfections de voirie, le chemin Dugardin, la rue du Courroux. En fait, on a ciblé les tronçons qui sont quand même en mauvais état, la rue des Saules où il y a certaines bosses dues aux racines qui sont quand même très importantes et très dangereuses.
- Un budget de 125.000 € pour diverses voiries en fonction de l'évolution en mobilité douce, on a prévu € 50.000 €. C'est là. Il s'agit en fait de chemins agricoles qui vont être réfectionnés. Comme certains autres ont déjà été faits avant pour l'amélioration au niveau des convois agricoles pour leur facilité, mais aussi pour les cyclo piétons pour améliorer le passage. Il y a notamment la jonction entre la rue verte et la rue Royale sur Warcoing. Et alors aussi, comment on appelle encore la jonction entre le trieu de Categnies et Saint Léger qui permettra aussi quand même aux cyclistes et aux piétons de passer beaucoup plus facilement que dans la gadoue actuelle.
- Travaux d'égouttage et de voirie. Donc ça c'est un sujet récurrent qui revient assez régulièrement avec donc ce projet PIC PIMACI. Donc un assez grand budget mais qui est quand même subsidié en partie. Mais par lequel il va falloir quand même passer un jour.
- Géolocalisation des véhicules. Donc on en a parlé par rapport au règlement de travail. Donc ça permettra quand même une sécurisation des véhicules, de d'avoir un suivi aussi au niveau des consommations et une meilleure organisation au niveau du travail.
- Il y a 125 000 qui sont prévus pour la réfection de trottoirs au niveau de la chaussée d'Audenarde à partir du cimetière vers le chemin de l'Etoquois.
- De l'acquisition de matériel pour le service voirie, de l'outillage pour 20 000, en partie pour l'homme qui a été engagé et qui a une spécialisation maçon. Donc pour avoir du matériel spécifique, c'est partiellement pour lui, du matériel d'occasion pour les routes, notamment un rouleau vibreur et une remorque pour le transport, une remorque assez costaud pour le transport de divers matériels.
- Voilà 150000 pour l'étude du schéma de développement communal, donc pour avoir quand même une certaine liberté des choix de notre commune par rapport au schéma de développement territorial.
- Je ne dis pas de bêtises, c'est ça le système de pointage. On en a parlé donc dans le règlement de travail, donc de toute façon c'est une obligation. Donc on a prévu un budget de 12000€.
- L'enseigne des bâtiments publics, un budget de 15000€ c'est pour avoir une. Une certaine homogénéité dans différents bâtiments publics et on retrouverait le même logo que vous pouvez retrouver sur l'école communale de Pecq. On pourrait retrouver ça sur les autres écoles communales,

à la bibliothèque et ce genre de bâtiment.

- Aménagement à l'administration pour 30000€. Là, il s'agit de d'installer donc sur la porte sur le côté ici, qui deviendra à terme l'entrée principale de l'administration, donc de mettre une porte automatisée. Ce qui va faciliter les entrées, notamment pour les PMR, puisque sur l'autre porte, il y aura l'ascenseur qui va être installé dans les modes de financement. Donc au départ, on est parti sur des emprunts pour 1962000, des subsides pour 414000 et 1159000 pour le fonds de réserve.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) : Alors, j'ai été interpellé par les modifications des pécules de vacances qui ont fortement augmenté. Par exemple, pour le personnel de garderie et surveillance, c'est passé de 1726 à 4776€, donc ça fait quand même, allez, presque fois 3. Je ne sais pas s'il y a eu des engagements. Alors au niveau du personnel communal, ça passe de 10 900 à 15 000 €. C'est la moitié en plus. Et le pécule de vacances des mandataires de 8 477 € à 15 856 €. Et là, ça double. Donc je ne comprends pas. Qu'il y ait une légère modification, oui, mais là, c'est, important. Et je ne retrouve pas ça dans le budget du CPAS, il n'y a qu'une faible augmentation.

Monsieur Luc FONTAINE (échevin en charge des finances) : Je peux répondre, mais sur ces postes-là, ce sont des écritures automatiques liées aux logiciels de personnel. Donc si tu veux, on détaillera exactement d'où ça vient. Après, la partie garderie que tu mentionnais, c'est les, sont assez dérisoires, donc il suffit d'une petite absence et c'est réglé, c'est mieux. Et pour le reste, les mandataires, je t'avoue que ce n'est pas prévu qu'on parte 2 fois en vacances, mais si tant est que c'est en budget, on peut toujours essayer de non, merci de le mentionner, on va vérifier.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : pour le pécule des mandataires : en fait, on a des échevines qui travaillent dans le secteur public et donc, en fait, c'est défalqué pendant l'année et donc là, on a prévu le total à payer de leur pécule et en l'occurrence, ça va être ramené notamment aux modifications budgétaires et donc ce chiffre sera beaucoup plus proche de la modification budgétaire que ce que tu vois. Donc c'est comme si on payait 100% de leur pécule. Mais en fait, dans la réalité, ce n'est pas ça qui va se passer.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Voilà, j'ai oublié d'ajouter avant que Luc ne n'entame sa présentation que on va modifier aussi, si vous êtes d'accord, le la dotation à la zone de secours suite aux chiffres que l'on a reçu le 15 décembre. À savoir, on passe à 180443 au lieu des 172.803 initialement prévu, donc soit 8640€ de plus.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : Je vais revenir forcément par rapport à la dette où tu précises que ce chiffre a diminué. Je ne suis pas d'accord avec toi dans le sens où à un moment donné il n'y a pas que des intérêts, on va devoir rembourser le capital. Donc forcément, quand on emprunte, il y a les intérêts et puis il y a le capital (et les projets ils ont été réalisés comme je l'ai dit). Donc à un moment donné, je les vois encore ici au budget style cœur de village, etc. Les travaux sont finis, donc ici on va faire les emprunts après, et donc pour moi ce sont des choses qui vont augmenter.

Peut-être que 2026 on augmentera, on ne paiera pas le capital parce qu'on fait un choix de ne pas le prévoir dans le cahier des charges, mais d'office 2027 ça augmente.

Mais comme tu l'as dit, la charge de dette augmente déjà de 20% dans le budget. Il est vrai qu'on avait une charge de dette fort faible par rapport au pourcentage, donc on est toujours à 9% de nos dépenses qui sont consacrées. Donc pour l'instant, forcément, on investit et après on emprunte et ça augmente de manière plus progressive par rapport à ça. Mais ça reste de toute façon raisonnable par rapport à ce qui est admis au niveau des dépenses publiques au niveau d'une commune, ça on est d'accord, mais il faudra être attentif.

Je voulais juste aussi une précision par rapport à la provision crèche. On est bien d'accord que ce ne sera pas pour le financement mais par rapport au fonctionnement futur de la crèche. Donc on est bien d'accord parce qu'au départ c'était par rapport à l'investissement et donc les coûts supplémentaires de l'infrastructure crèche sont pris par financement emprunt. Et donc là, dans un premier temps, on fonctionne avec cette provision, mais pas c'était pour qu'on se raccorde par rapport aux chiffres. La provision par contre du hall sportif, c'est pour l'infra. Là, il y a 1000000 d'euros.

Donc moi, je voulais aussi forcément remercier l'ensemble du personnel, administratif, technique et la directrice financière ainsi que le directeur général de présenter un budget dans les temps avant la trêve de Noël. Je voulais aussi remercier le collège communal qui a tenu la commission finances pour lequel on a pu échanger et qui a tenu aussi compte d'une série de remarques, dont celles que je revenais à chaque fois avec la partie des

honoraires de la crèche.

Forcément, si les coûts des travaux augmentent, les honoraires augmentent ainsi que les différentes remarques à l'ordinaire concernant entre autres. Les recettes APE que qui ont été impactées à la baisse.

J'avais donc cette partie-là, la partie du plan Marshall où on a tenu compte aussi du nouveau montant qui a été communiqué par le gouvernement. Donc, malgré cette pression qui est mise au niveau de la région, l'ensemble des réformes au niveau du fédéral et de la région wallonne, donc vous présentez heureusement, un budget en équilibre.

Ce qui permet aussi de ne pas augmenter la fiscalité locale par rapport à certaines communes. Donc là, c'est un équilibre qui est maintenu, qui ne pèse pas. Et donc on espère que sur l'ensemble de la législature, cette fiscalité ne sera pas augmentée.

Par contre, je voudrais quand même juste revenir par rapport au plan Marshall, en l'occurrence ici. Donc on a une recette, la région, pour l'instant, compensait en fait le manque à gagner de la non-taxation au niveau des communes. Donc les communes ne devaient pas taxer tout nouveau moteur à partir de 2006 et aller chercher à la région cette compensation. Et donc dans votre budget, c'est 258.000. Là, on a de nouveau un impact qui est sorti au niveau de la région avec cette nouvelle circulaire qui est arrivée en précisant que maintenant ils vont plus compenser qu'à partir de 2021. Et donc ils sont en train de nouveau nous mettre une pression en disant : si vous n'avez pas la compensation, on vous invite éventuellement, pour équilibrer vos budgets, à aller taxer les entreprises sur les fameux moteurs pour lesquels ils n'étaient pas taxés pour le moment.

Donc si on part d'une réduction de 50%, il faudra retrouver plus ou moins 130000€ de recettes sur cette compensation. Et donc, de nouveau, c'est la pression qui nous est mise dans ces réformes. Après les APE, après la non-indexation du Fonds des communes, ils y arrivent maintenant avec le plan Marshall. J'avais déjà un peu soulevé la question lors du précédent conseil et de la taxation et du contrôle, et je me demandais si le collège avait déjà pris position par rapport à cette circulaire qui a été envoyée la semaine dernière aux communes.

Je sais que j'arrive un peu vite, mais c'est quand même une inquiétude par rapport aux entreprises. Et de se dire, est ce que on va retaxer ou pas entre 2 ce qui n'était plus taxé du fait qu'on n'a pas la compensation de la région ? Et j'entends bien, c'est le gouvernement wallon qui met la pression et on sera tous concernés au niveau des communes respectives par rapport à ça. Donc voilà, c'est un encore une mauvaise nouvelle qui arrive dans la perspective des finances communales.

Donc je vais relever forcément (mais tu l'as expliqué) pour équilibrer le budget, un recours augmenté aux provisions. Je comprends la logique par rapport au fait que la zone de secours, si tout va bien, cette provision n'aura plus de sens où normalement les frais de transfert doivent disparaître d'ici la fin de la législature, on n'aura plus de dépenses réelles au niveau de la zone de secours.

Fonds de pension des mandataires : même chose, donc l'alimentation. Mais donc je suis toujours inquiète forcément un peu de cet équilibre fictif entre l'augmentation des dépenses de dettes.

Je m'étais inquiétée par rapport aux annonces qui avaient été faites de la Fédération Wallonie Bruxelles par rapport à la gratuité des repas. Donc je vois en l'occurrence que l'on passe de 30 à 28000, donc elle est quand même limitée par rapport aux subsides, parce qu'on avait annoncé dans un premier temps une suppression totale. Donc là, je me réjouis quand même qu'au final, on est 28000 au lieu de 30000, donc l'impact est limité. Par contre, encore au niveau des recettes, là je ne l'avais pas vu, mais il y a la recette qui a été maintenue pour la location des salles de fêtes de 15000€ qui devra vu que la salle est en rénovation supprimer cette recette.

J'en avais parlé aussi au niveau du budget ordinaire donc la réflexion par rapport aux dépenses énergétiques. Donc maintenant que les bâtiments avaient été rénovés au niveau scolaire et au niveau administratif, aussi l'impact des panneaux photovoltaïques. Donc Rémi l'a exposé dans son budget de CPAS, on voit l'impact. Donc j'aimerais bien que par la suite on revienne soit en commission finances pour avoir une vue de ce qu'on a investi et maintenant le return qu'on a en termes de diminution des charges énergétiques, parce que je ne le retrouve pas dans le budget communal, on a laissé les mêmes lignes budgétaires.

Alors à l'extraordinaire, donc 41 projets, donc un programme ambitieux. Donc pour le financer, comme tu l'as expliqué, on prévoit de nouveau un recours à l'emprunt, donc de nouveau sur 55% qui sont prévus de financement, recours à l'emprunt à peu près 2000000 d'euros. Donc de nouveau là, on sera attentif. J'entends bien que le vous ferez de manière prudente, mais. Il faut aussi anticiper cette fameuse diminution de recettes si on ne veut pas pouvoir impacter une augmentation de la fiscalité.

Et j'entends bien qu'il faut continuer à investir. Donc je suis convaincue que vous trouverez l'équilibre entre investissement et prudence et ne surtout pas augmenter la fiscalité.

Alors moi, voilà la petite dernière demande qu'on a faite en commission des finances et pour lequel on n'a pas vraiment eu de position. C'est par rapport à la fermeture de l'Église d'Hérinnes et les travaux de rénovation qu'on n'a pas retrouvés. Donc ça, on en avait parlé. J'entends bien 300000€. Maintenant, il y a peut-être une piste par rapport à la dotation du FERI, vu que le ferry ici il est prévu que pour 2026. Et donc de voir si on ne pourrait pas en tout cas, envisager, puisque vous avez entretenu vos bâtiments scolaires, les voiries, et donc de dégager un peu de budget pour entretenir les églises et trouver des solutions pour la suite de la législature. Voilà les pistes de réflexion, de suggestions qui ne sont pas des reproches mais des pensées positives sur l'ensemble de la législature et des inquiétudes aussi. Je vous dis, je suis bien consciente que vous subissez la pression du fédéral et de la région.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : je pense que dans un premier temps, en tout cas pour la taxe force motrice, on peut faire un groupe de travail et en discuter sous forme de commission sans problème. On a déjà eu une réunion la semaine dernière à ce sujet-là avec une intercommunale pour un éventuel accompagnement. Ça, on en avait discuté et on a eu cette entrevue plutôt positive. Maintenant, à voir avec qui l'on avance et de quelle manière et quels impacts pour la commune et pour ses entreprises en question.

Pour le reste, pour la dette, là on part du principe où énormément de choses vont se faire par emprunt. Maintenant, on ne le cache pas, on ne l'a jamais caché, qu'il va y avoir des ventes, entre autres de terres agricoles. Ça, il y a une grande analyse qui a été faite pour essayer de faire en sorte qu'on puisse nous libérer d'un patrimoine qui nous rapporte très peu, mais en ne faisant pas n'importe quoi et en permettant quand même à nos agriculteurs d'être ceux qui seront en mesure de les acquérir à des prix qui ne seraient pas démesurés. Donc voilà, c'est ainsi que l'on avance. Les recettes estimées dans une je vais appeler ça une première vague sont dans de l'ordre d'un 1000000 d'euros.

Donc voilà, je rappelle, et ça je l'avais dit déjà à quelques conseils précédents, que si on prend aujourd'hui ce que nous rapporte les fermages, en vendant tout, c'est quasi 200 ans de fermage. Donc à un moment, il faut qu'on puisse aussi nous se dire que l'on a ce patrimoine-là qui existe. Il faut qu'on puisse nous en séparer progressivement, mais sans que ce soit au détriment de nos agriculteurs. Et ça, c'est toujours notre volonté. C'est pour ça qu'il y a quand même pas mal de discussions qui ont eu lieu entre Luc et ses agriculteurs au travers de la commission que l'on a mise en place, entre autres.

Et d'une analyse qui a d'abord été faite ici par lui avec eux et ensuite avec le notaire. Donc voilà, ça devrait plus trop tarder, mais pour le moment, ce n'est pas encore inscrit sur une ligne budgétaire puisque on attend encore de pouvoir avancer sur ce sujet-là, mais qui devrait arriver, j'espère, premier trimestre 2026. Voilà. Après, je crois que c'était globalement tout sur les projets.

L'église d'Hérinnes, très sincèrement, là tu me parles du FERI qui va arriver par tranches. Mais bon, globalement, est ce que demain mettre 300.000€ dans l'église d'Hérinnes va la rendre bien meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui ? Non, ça va juste la mettre hors d'eau, réparer ce qui a été laissé trop longtemps à l'abandon, avec une église qui est certes très grande et j'entends que c'est la plus grande du Val de l'Escaut et que c'est important. Mais en parallèle, est ce qu'on peut encore se permettre de rénover ce bâtiment là avec la taille qu'il a pour toujours en faire uniquement un lieu de culte ? Alors on pourra me dire oui, on peut la désacraliser, en faire autre chose, mais autre chose, ça demande encore plus d'investissement parce que si on veut en faire une salle liée aussi à la culture, il va y avoir d'autres défis que juste la mettre hors d'eau. Donc il y a une analyse qui doit être faite, en tout cas la première direction que l'on aimerait donner, c'est que cette église reste partiellement un lieu de culte. Et quand je dis de culte, on sait que à terme, il devrait y avoir une imposition commune d'avoir un lieu pour des cérémonies, qu'elles soient religieuses ou laïques. Donc c'est aussi le fait de pouvoir à un moment splitter cette église, de garder une partie qui serait toujours dédiée à cela, mais pouvoir valoriser tout le reste. Et finalement, pour la partie travaux nécessaires, renvoyer cela à quelqu'un d'autre, et l'objectif pour nous, ce n'est pas du tout de mettre ça à terre comme je l'ai déjà entendu et de faire comme si elle n'existait pas.

Sur l'église en elle-même, il y a toujours cette volonté de la conserver. Mais pour en faire uniquement une église ? Non. Et c'est le cas pour cette église-là, comme c'est le cas pour plein d'autres en Belgique et bien même dans notre commune, je le suppose. Investir ici dans l'église, c'est un peu de l'argent qui sera perdu

parce qu'on sait très bien que dans 10, 20, 30 ans, 40 ans, on va répéter la même opération et les mêmes questions vont se poser.

Voilà, je pense que là-dessus, il faut qu'on soit un petit peu avant-gardiste, qu'on ose le faire. Alors je sais bien que ça ne va pas être populaire parce qu'il y aura une partie de la population qui se dira mon Dieu, transformer une église en partie, ça se fait dans plein d'endroits. J'aurais aimé que les fabriques d'églises gardent leurs églises et investissent elle-même dans le bâtiment à l'époque, plutôt que de remettre cela aux communes en sachant très bien ce qu'elles faisaient. Donc voilà, maintenant c'est à nous de gérer ces bâtiments là et on sait que l'église d'Hérinnes, c'est limite une cathédrale, donc il faudra qu'on trouve une solution.

Et la solution, ce sera de travailler via un partenariat, à mon avis public privé, et de voir comment on peut la valoriser et tout en gardant un espace qui serait dédié, comme je l'ai dit, à des cérémonies. Voilà, grosso modo, donc mettre 300.000€ là maintenant dans l'église, les 300000€ c'est une première phase. Il faut quand même savoir que sur le plan qui a été réalisé par l'architecte, la remettre tip top, c'est 3.000.000 d'euros.

Voilà, quand on parlait de charge de dette, quand on parlait de projet, quand on parlait du degré avec lesquels les communes allaient être acculées, c'est évident que on ne peut pas se permettre d'investir autant dans un bâtiment. Alors effectivement, j'ai entendu que tu parlais des écoles, etc. S'il y avait toujours autant de personnes qui fréquentaient les églises que ne sont fréquentées nos écoles, nos autres bâtiments publics, on pourrait encore imaginer de consentir de gros investissements.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : j'entends bien le discours avant-gardiste aussi d'ailleurs ici, avoir des appels à projets en matière de logement au niveau des églises, parce qu'il y en a de plus en plus qui sont vides comme tu le dis. Moi, c'était vraiment par rapport aussi à la sécurisation des abords extérieurs, etc. et également avoir ce groupe aussi de réflexion, qu'est-ce qu'on fait et vers où on va par rapport à ça ? Donc c'était un budget sécurisation, mais aussi en cas de tempête, parce qu'il y a quand même des maisons voisines.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Il y a eu une intervention la semaine dernière au niveau de l'horloge. Il y a quand même des crédits qui sont inscrits pour ce genre de cas, maintenant pour tout sécuriser, alors dans ce cas-là, je condamne toute la place d'Hérinnes jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution. Mais ce n'est pas non plus l'idée. Donc voilà, le but c'est vraiment de tenir à l'œil l'évolution négative du bâtiment et de trouver une solution rapidement pour son devenir.

Monsieur Aurélien PIERRE (Conseiller communal AC) : En fait, par rapport à ça, c'est quand même l'Église. Des lieux assez proches comme le l'aire de jeux ainsi qu'une friterie, ce qu'on n'a pas sur les autres villages de l'entité. Et donc c'est un peu inquiétant, c'est dans ce sens-là. C'est pour ça que j'avais déjà interpellé en commission à l'époque.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : je crois que toutes les églises, de toute façon, sont situées à un endroit qui, mis à part celle d'Esquermes, qui est dangereux. A Obigies, c'est à côté de l'école, ou Warcoing, c'est dans un endroit ultra dense en termes d'habitat.

Monsieur Aurélien PIERRE (Conseiller communal AC) : Mais Hérinnes, quand tu regardes un petit peu où se trouve la friterie et où se trouve la nouvelle aire de jeux, elle est vraiment très proche. Si tu regardes bien, j'y passe assez régulièrement quand même.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) cède la parole à monsieur Aurélien PIERRE (Conseiller communal AC)

Monsieur Aurélien PIERRE (Conseiller communal AC) : Moi d'abord, je tiens à remercier le service finances de la commune ainsi que le directeur général. Alors, à la fois, je voudrais faire une intervention sur le fond et sur la forme. Certains vont réentendre, ce que j'ai dit en commission, c'est qu'on a été invité en commission.

Moi, j'étais informé de cette commission le lundi 8 en appelant la commune pour savoir quand est ce qu'aurait lieu le conseil communal pour le bloquer aujourd'hui.

Et on m'a dit : "Ben, tu auras commission mercredi." Ah, le lundi matin pour le mercredi. C'est un peu compliqué. J'ai reçu un mail à un petit peu plus de 15h00 le lundi après 12h00 me disant réunion là de manière formelle, réunion mercredi que je recevrai les documents le mardi, un petit le que voilà je recevrai les documents ultérieurement. Donc je reçois un mail le mardi à un peu plus de 15h00 me disant qu'un mail les documents sont là.

Moins de 24h00 avant la commission. Donc je dis, c'est un petit peu compliqué quand même de s'organiser tant en termes de timing pour les uns et pour les autres, que ça soit pour les conseillers communaux de la majorité ou les conseils communaux de la minorité. Voilà, ça c'était sur le fond, je le déplore et c'est une remarque

constructive, comme je dis souvent, pour l'avenir et non pas pour le passé, et de ressasser le passé, mais que ça ne se passe plus à l'avenir. Si on pouvait nous informer en temps et en heure, parce que même si éventuellement le vendredi en collège, vous décidez de faire commission le mercredi, le timing est déjà un peu court pour s'organiser, point à la ligne.

Ça c'est sur la forme.

Sur le fond, je ne vais pas répéter ce qu'on les autres ont dit, c'est qu'il y a des règles qui vous tombe dessus, je veux dire de gouvernement, soit wallon, soit au niveau fédéral, que ça soit APE ou de manière indirecte, par exemple le CPAS ou les RIS. Mais à côté de ça, vous faites des projets, que ça soit les chèques sport que je salue fortement, projets numériques, les contrats d'inspection, d'installation notamment.

Voilà, donc je salue, c'est ce que je voulais dire par rapport à cela, mais j'interpelle fortement pour que ça ne se passe plus en commission parce que c'était un peu compliqué. Merci, et les réponses ont été fournies quand même, ça je tiens à le préciser.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : C'est entendu. Voilà 2 petites remarques. La première, bon, effectivement, le délai était un petit peu limite, mais je rappelle quand même qu'une commission n'est pas obligatoire, donc on fait quand même le maximum avec les moyens du bord. Je crois que pour le coup, c'est vrai que c'est un peu particulier. À la fois de remercier le personnel et puis de dire bah ça arrive trop tard, mais bon voilà. Et la 2e, parfois on fait des commissions et il arrive que certains d'entre vous ne viennent pas sans s'excuser non plus. Donc ça peut aussi être dans l'autre sens. Parfois on attend et tout le monde ne vient pas, et que ce soit toi ou n'importe qui d'autre. Mais ça arrive aussi.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. pour l'année 2026 ;

Vu le projet de budget 2026 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande des dites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes;

Après en avoir délibéré;

DECIDE, 14 voix pour et 3 abstentions (A.VANDENDRIESSCHE/E.PEE/L.D'HAENE (PECQ AUTREMENT)

Article 1^{er} : d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.826.070,45	2.176.946,15
Dépenses exercice proprement dit	9.822.348,82	2.891.397,59
Boni / Mali exercice proprement dit	3.721,63	-714.451,44
Recettes exercices antérieurs	949.289,47	645.000,00
Dépenses exercices antérieurs	25.000,00	645.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.159.605,41
Prélèvements en dépenses	100.000,00	445.153,97
Recettes globales	10.775.359,92	3.981.551,56
Dépenses globales	9.947.348,82	3.981.551,56
Boni / Mali global	828.011,10	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.140.032,44	0,00	0,00	11.140.032,44
Prévisions des dépenses globales	10.205.584,65	0,00	0,00	10.205.584,65
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	934.447,79	0,00	0,00	934.447,79

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.972.665,43	0,00	574.000,00	9.398.665,43
Prévisions des dépenses globales	9.972.665,43	0,00	574.000,00	9.398.665,43
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.150.000,00	
Fabriques d'église		
Subside Fabrique d'Eglise d'Esquelmes	0,00	
Subside Fabrique d'Eglise de Warcoing	15,00	
Subside Fabrique d'Eglise d'Obigies	3.027,47	
Subside Fabrique d'Eglise de Hérinnes	3.498,71	
Subside Fabrique d'Eglise de Pecq	0,00	
Zone de Police	704.883,91	
Zone de Secours	1181.443,48	

4. Budget participatif : oui - article 76227/12448 : 10.000,-€

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire : Approbation - Décision (Dossier n°2025/11/SP/6)

Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2025 un solde de 563.019,07 € ;

Considérant que le montant du fonds de réserve extraordinaire a été corrigé en adaptations au budget 2026 à concurrence d'un montant total de 574.000,- € ;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal adopte les budgets ordinaire et

extraordinaire de l'exercice 2026 ;

Vu le boni global existant au service ordinaire après le résultat de la MB2/2025, à savoir 934.447,79 € ;

Considérant que ce boni pourrait permettre d'alimenter, sans aucun risque vu le résultat, le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 100.000,-€, en vue de financer de futures dépenses extraordinaires et qu'il y aurait alors lieu d'alimenter ce fonds de la manière suivante :

- Prélèvement de l'ordinaire	060/95501	100.000,-€
------------------------------	-----------	------------

Vu les finances communales ;

DECIDE, 14 pour et 3 abstentions (A.VANDENDRIESSCHE/E.PEE/L.D'HAENE (PECQ AUTREMENT)

Article 1er : d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 100.000,- € provenant des voies et moyens excédentaires suivants :

- Prélèvement de l'ordinaire - 060/95501.2026	100.000,00-€
---	--------------

Article 2. : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'à Mme la Directrice financière.

Utilisation du fonds de réserve extraordinaire : Approbation - Décision (Dossier n°2025/11/SP/7)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2025 un solde de 563.019,07 € (+ 367.794,06 € provenant du FRIC 2022-2024 et 37.413,76 € provenant du PIMACI);

Considérant que le montant du fonds de réserve extraordinaire a été corrigé en adaptations du budget 2026 à concurrence d'un montant total de 574.000,- €, portant le solde final de ce dernier à 957.019,07 €;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal adopte les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 100.000,- €;

Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2026, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)	1.014,85 €
060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte)	2.110,06 €
060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies)	3.524,65 €
060/99551 (projet 2018/0055) : Libération capital Ipalle (Chemin XV)	907,80 €
060/99551 (projet 2018/0056) : Libération capital Ipalle (Tilleuls Jardins)	10.506,03 €
060/99551 (projet 2020/0036) : Libération capital Ipalle (St Léger)	6.826,48 €
060/99551 (projet 2021/0038) : Libération capital Ipalle (Av.Biernaux)	738,58 €
060/99551 (projet 2023/0001) : Libération capital Ipalle (Montifaut)	1.442,53 €
060/99551 (projet 2026/0001) : Achat matériel informatique	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0002) : Achat matériel de bureau	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0003) : Travaux de peinture Salle R. Lefebvre	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0004) : Travaux revêtement sol salle R. Lefebvre	20.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0005) : Réfection rue Courroux	70.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0006) : Réfection chemin Dugardin	85.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0007) : Réfection rue des Saules	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0008) : Réfection trottoirs RN 50	25.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0009) : Clayonnage de fossés	50.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0010) : Acquisition chalets pour festivités	15.000,00 €

060/99551 (projet 2026/0011) : Libération capital Ipalle (rue du Moulin)	1.326,61 €
060/99551 (projet 2026/0012) : Pic-Pimaci 22/24 - rue de Marvis	402.207,82 €
060/99551 (projet 2026/0015) : Entretien voiries (dalles de béton)	50.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0019) : Acquisition d'outillage	20.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0020) : Acquisition matériel d'occasion	25.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0021) : Achat d'une remorque	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0022) : Géolocalisation des véhicules et matériel voiries	12.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0024) : Aménagement cour de récréation école Pecq	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0025) : Rénovation menuiseries école Obigies	20.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0026) : Travaux peinture école Pecq	25.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0027) : Achat de mobilier scolaire	5.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0028) : Achat de matériel informatique	3.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0029) : Achat illuminations fin d'année	10.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0030) : Barbecues Albronnnes	20.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0032) : Clôture dépôt communal	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0035) : Installation système de pointage	12.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0036) : Mise en conformité des bâtiments	25.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0037) : Pose d'enseignes - bâtiments	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0038) : Pose de menuiseries AC	30.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0039) : Acquisition de vélobus	30.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0040) : Rénovation salle A. Rivière	30.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0041) : Acquisition caveaux, cavurnes et columbariums	40.000,00 €

Vu les finances communales ;

DECIDE, 14 pour et 3 abstentions(A.VANDENDRIESSCHE/E.PEE/L.D'HAENE (PECQ AUTREMENT)

Article 1er : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 757.397,59 € et le fonds de réserve FRIC 2022-2024 à concurrence d'un montant de 367.794,06 € et le fonds de réserve PIMACI à concurrence de 37.413,76 € en vue du financement des dépenses extraordinaires suivantes :

060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)	1.014,85 €
060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte)	2.110,06 €
060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies)	3.524,65 €
060/99551 (projet 2018/0055) : Libération capital Ipalle (Chemin XV)	907,80 €
060/99551 (projet 2018/0056) : Libération capital Ipalle (Tilleuls Jardins)	10.506,03 €
060/99551 (projet 2020/0036) : Libération capital Ipalle (St Léger)	6.826,48 €
060/99551 (projet 2021/0038) : Libération capital Ipalle (Av.Biernaux)	738,58 €
060/99551 (projet 2023/0001) : Libération capital Ipalle (Montifaut)	1.442,53 €
060/99551 (projet 2026/0001) : Achat matériel informatique	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0002) : Achat matériel de bureau	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0003) : Travaux de peinture Salle R. Lefebvre	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0004) : Travaux revêtement sol salle R. Lefebvre	20.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0005) : Réfection rue Courroux	70.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0006) : Réfection chemin Dugardin	85.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0007) : Réfection rue des Saules	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0008) : Réfection trottoirs RN 50	25.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0009) : Clayonnage de fossés	50.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0010) : Acquisition chalets pour festivités	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0011) : Libération capital Ipalle (rue du Moulin)	1.326,61 €
060/99551 (projet 2026/0012) : Pic-Pimaci 22/24 - rue de Marvis	402.207,82 €
060/99551 (projet 2026/0015) : Entretien voiries (dalles de béton)	50.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0019) : Acquisition d'outillage	20.000,00 €

060/95551 (projet 2026/0020) : Acquisition matériel d'occasion	25.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0021) : Achat d'une remorque	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0022) : Géolocalisation des véhicules et matériel voiries	12.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0024) : Aménagement cour de récréation école Pecq	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0025) : Rénovation menuiseries école Obigies	20.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0026) : Travaux peinture école Pecq	25.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0027) : Achat de mobilier scolaire	5.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0028) : Achat de matériel informatique	3.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0029) : Achat illuminations fin d'année	10.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0030) : Barbecues Albronnnes	20.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0032) : Clôture dépôt communal	10.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0035) : Installation système de pointage	12.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0036) : Mise en conformité des bâtiments	25.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0037) : Pose d'enseignes - bâtiments	15.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0038) : Pose de menuiseries AC	30.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0039) : Acquisition de vélobus	30.000,00 €
060/95551 (projet 2026/0040) : Rénovation salle A. Rivière	30.000,00 €
060/99551 (projet 2026/0041) : Acquisition caveaux, cavurnes et columbariums	40.000,00 €

Article 2. : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'à Mme la Directrice financière.

Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) - Budget 2026 - Cahier spécial des charges - Consultation de marché - Règlement de consultation : décision (Dossier n°2025/11/SP/8)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre - président) présente le point.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : *Oui, je n'ai pas compris en fait pourquoi le point repasse, parce qu'il n'y a pas vraiment de modifications et je m'attendais à ce qu'il y ait des lots en fait. Et donc je ne comprends pas bien et je n'ai pas interrogé la directrice financière par rapport à ça. Parce que moi, de nouveau, ça reste sur le même modèle qu'avant. Donc pour moi, il n'y a que Belfius qui va savoir remettre prix plutôt que si on avait fait des lots, on aurait pu faire jouer la concurrence. Donc, dans un contexte où les taux ne font qu'augmenter avec la tension géopolitique, moi je m'inquiète un peu justement des marges qui seront proposées. Et j'entends bien, les services financiers de Belfius, etc. Mais je préfère vraiment jouer sur la concurrence par rapport à ça.*

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre - président) Je vais céder la parole à la directrice financière comme elle est présente.

Madame Sylvie DUMONT (Directrice financière) : *En fait, moi je ne partage pas forcément le même point de vue. Je préfère m'assurer aussi qu'il y ait une offre sur tous les lots, et ce qui n'est pas garanti si on prend le système que toi tu proposes.*

Madame Sylvie DUMONT (Directrice financière) : *On vérifiera si tu as raison.*

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : *Et donc il y a quand même une inquiétude parce que vous trouvez que le marché est fort conséquent et donc vous préférez le laisser en un bloc. Donc ça m'embête ce genre de réflexion. Plutôt que de dire on fait des lots et si on n'a pas en 30 ans, ben voilà, parce qu'on a des bons ratios. Nos ratios d'endettement restent quand même faibles par rapport à d'autres communes, ça on ne peut pas dire le contraire. Donc il faut ça. Alors je peux l'entendre sur la prudence, mais dans la perspective justement d'avoir quelque chose d'un peu plus dynamique, je suis enfin. En plus, c'est des attributions qui sont normalement du collège puisque c'est du budget ordinaire. Donc me mettre ça sur la table de conseil, moi, ça me met un peu mal à l'aise dans le fait que pour moi, c'est un costume qui est déjà établi.*

A BRABANT : *Très bien, c'est entendu.*

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : *Et que les remarques n'ont pas été entendues.*

Madame Sylvie DUMONT (Directrice financière) : Mais par contre c'est une compétence conseil, tu as beau dire l'inverse.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : soutient que c'est en fait le remboursement de la dette est bien à l'ordinaire, donc ce n'est pas une compétence conseil.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, Président CPAS) : C'est ce serait si tenté que tu aies raison, ce ne serait de toute façon pas un problème de passer ça au conseil. On l'avait tricoté dans ce sens-là, on le tricote. Également pareil parce que si on avait fait l'inverse, alors forcément on dirait OK, on vient une fois en conseil et puis on le fait en collège. Moi, ce que j'ai tendance à faire, c'est que on a quand même discuté beaucoup puisque on en a parlé, reparlé, reparlé. C'est qu'on a une position très claire et assumée de notre directrice financière qui nous dit c'est comme ça que j'ai envie de travailler et je sais très bien pour connaître un petit peu comment fonctionne ce genre de démarche là au niveau et comptable et financier, je pense que c'est ta manière de travailler.

Elle a une manière de travailler un tout petit peu différent, il faut juste. Respecter ça et après, effectivement, le choix, le choix de la prudence, il est là. Ouais, mais voilà. Après, je pense que c'est aussi quand même jouer quelque chose de sécurité que d'opter pour cette solution là et risquer de ne pas être financé sur la crèche parce que personne ne répond. C'est quand même un risque qu'on veut complètement éviter. On sait que parfois on fait des choix qui coûtent un petit peu en termes de pourcentage de financement, etc.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre - président) : je pense que voilà, en tout cas, c'est très clair, on va fonctionner comme ça et on s'est aussi renseigné de notre côté. On est assez à l'aise avec le sujet.

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : Si je reviens sur la crèche, ça ne va pas t'empêcher de préfinancer comme tu l'as fait dans les autres projets. Cœur de village, tout ça a été préfinancés avec tes fonds propres, donc si jamais ça ne passait pas. Ce que j'ai en doute à ce moment-là, voilà. Mais bon, c'est parce que c'est le sujet est une table de conseil.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu qu'il est nécessaire de désigner un nouveau partenaire bancaire étant donné que le contrat d'emprunts conclu avec Belfius en 2021 est arrivé à son terme en octobre 2025 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et, plus précisément, son article 28 §1er 6° excluant les services financiers d'emprunts du champ d'application de la loi ;

Considérant que, nonobstant le fait que les contrats d'emprunts soient exclus du champ d'application de la réglementation relative aux marchés publics, ils restent qualifiés de marchés publics de services ayant pour objet des prêts (selon les termes de la loi du 17 juin 2016 tirés notamment de l'article 10 f de la directive européenne 2014/24/UE et, ce, qu'ils soient ou non liés à l'émission, à la vente, à l'achat ou au transfert de titres ou d'autres instruments financiers) et il n'est dès lors pas permis de conclure de tels marchés en dehors de toute contrainte ;

Que, de ce fait également, il y a lieu d'appliquer les règles de compétences pour les marchés publics prescrites par les articles L1222-3 et L1222-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement, en l'occurrence, l'article L1222-3 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le principe d'égalité et de non-discrimination consacré par l'article 56 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les articles 10 et 11 de la Constitution belge ;

Attendu que ce principe a pour conséquence l'obligation d'organiser une procédure concurrentielle d'attribution des services d'emprunts et implique également d'assurer le principe de transparence ainsi que celui de la proportionnalité, en vue de choisir les candidats selon des critères objectifs et de préférer l'offre la

plus intéressante ;

Que cette mise en concurrence, en l'absence d'intérêt transfrontalier (publicité nationale et non européenne), peut se dérouler « comme dans une procédure négociée sans publication préalable » définie à l'article 42 §1er 1°a de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu le cahier spécial des charges proposé et définissant les besoins de financements suivant leurs durées et la périodicité de révision des taux ;

Vu la communication du projet de délibération au Directeur financier faite en date du 30 octobre 2025 et, ce, conformément à l'article L1124-40 §1er 3° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis obligatoire remis par le Directeur financier, le 10 décembre 2025 et joint en annexe, quant à l'approbation du règlement de consultation relatif au financement des dépenses extraordinaires de l'administration communale;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, 14 pour et 3 abstentions (A.VANDENDRIESSCHE/E.PEE/L.D'HAENE (PECQ AUTREMENT)

Article 1er : d'approuver le cahier spécial des charges proposé, soit le règlement de consultation dans le cadre du financement des dépenses extraordinaires du budget 2026 au moyen de crédits pour l'Administration communale de PECQ, définissant les conditions de ce marché.

Article 2 : d'organiser une procédure concurrentielle d'attribution qui se déroulera « comme dans une procédure négociée sans publication préalable définie à l'article 42 §1e , 1a de la Loi du 17 juin 2016, telle que modifiée ».

Article 3 : de transmettre la présente délibération aux différents services communaux concernés ainsi qu'à la tutelle générale d'annulation conformément à l'article L3122-2, 4° du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

SUBSIDES

Liste des subventions octroyées au cours de l'année budgétaire 2025 - Prise d'acte (Dossier n°2025/11/SP/9)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) présente ce point : *Donc on voit là. Sur le l'écran, toutes les associations, les clubs qui ont reçu des subventions, que ce soit en nature ou non par la commune, je ne vais peut-être pas toutes les reprendre. Vous les voyez là, les montants n'ont pas changé, y a juste eu un subside supplémentaire pour le Patro pour 2000€ pour le déplacement du vers leur camp d'été en bus.*

Madame Agnès VANDENDRIESSCHE : *Il y a juste l'ASBL Zicapec ?*

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) présente ce point : *Ouais, c'est le nouveau nom du Jazz Music Orchestra, du JMO. C'est le JMO qui s'appelle Zicapec. Ouais, je pense, je crois que c'est ça. Si, c'est ça. Non, c'est bien ça, c'est bien ça. Zika Peck, pas de remarques sur ça, c'est une prise d'acte, c'était une prise d'acte.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1122-30, L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, 2°, 3°et § 2, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux;

Vu la délibération du conseil communal du 27 janvier 2025 déléguant au collège communal de l'octroi des subventions figurant nominativement au budget, en nature, motivées par l'urgence ou en raison de

circonstances impérieuses et imprévues ;

Vu la délibération du collège communal du 14 février 2025 sur l'octroi d'une subvention en numéraire pour l'exercice 2025 au Comité de la Fête d'Obigies;

Vu la délibération du collège communal du 21 mars 2025 sur l'octroi d'une subvention en numéraire pour l'exercice 2025 à la SPA de Péruwelz;

Vu la délibération du collège communal du 16 mai 2025 sur l'octroi d'une subvention en numéraire ou en nature pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du collège communal du 02 juillet 2025 sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Asbl les Amis du Patro de Pecq;

Vu la délibération du collège communal du 12 décembre 2025 sur l'octroi d'une subvention en numéraire au Comité du barbecue d'Obigies ;

PREND ACTE

Des subventions en numéraires et des subventions en nature octroyées et exceptionnelle durant l'année 2025, selon la liste suivante :

- *ASBL La Maison de Léaucourt – article budgétaire 569/33202 – pour un montant de 35.000,00€ ;
- *Chorale Saint-Martin – article budgétaire 76202/33202 – pour un montant de 50,00€ ;
- *Anciens combattants de Pecq – article budgétaire 76303/33202 – pour un montant de 75,00€ ;
- *Royale fanfare Union – article budgétaire 76205/33202 – pour un montant de 500,00€ ;
- *Orchestre «zikapek asbl» – article budgétaire 76206/33202 – pour un montant de 500,00€ ;
- *Winchester Club Obigies – article budgétaire 76402/33202 – pour un montant de 100,00€ ;
- *ASSA OBIGIES – article budgétaire 76404/332-02 - pour un montant total de 15.030,00€;
- *A.P.P.E.R – article budgétaire 76209/33202 – pour un montant de 25,00€ ;
- *Patro Saint Jean Bosco – article budgétaire 76102/33202 – pour un montant de 3.500,00€ ;
- *Patro Saint Jean Bosco – article budgétaire 76102/33202 – pour un montant de 1.000,00€ ;
- *Brochet d'Argent – article budgétaire 76102/33202 – pour un montant de 100,00€ ;
- *Pêcheurs de Léaucourt - article budgétaire 76408/33202 – pour un montant de 100,00€ ;
- *Groupement frontalier Donneurs de sang - article budgétaire 87104/332/02 - pour un montant de 100€;
- *Comité de Jumelage Pecq-Manéglise - article budgétaire 762/332/02 - pour un montant de 1.500,00€;
- *J.C.H Les Tournesols - article budgétaire 76410/33202 - pour un montant de 100,00€ ;
- *Comité des fêtes d'Hérinnes – article budgétaire 76213/33202 – pour un montant de 500,00€ ;
- *Les Amis' de la bourle d'Hérinnes - article budgétaire 76401/332-02 pour un montant de 200,00€ ;
- *Conseil Consultatif Communal des Aînés de Pecq (CCCA) - article budgétaire 76401/332-02 - pour un montant de 3.500,00€;
- *Conseil Consultatif Communal de la "Culture" Pecq - article budgétaire 76227/332-02 - pour un montant de 1.500,00€;
- *Club Cyclo Plein Cadre Hérinnes - article budgétaire 76405/33202 - pour un montant de 100,00€

- *Association protection des animaux " La SPA de Péruwelz" - article budgétaire 334/332-02 - pour un montant de 264,00€;
- *Comité de la Fête des jeunes d'Obigies - article budgétaire 76225/33202 - pour un montant de 15.000,00€;
- * Comité du Barbecue d'Obigies - article budgétaire 76228/33202 - pour un montant de 1.600,00€
- *Installations du complexe sportif Léon Velge occupées par l'Assa Obigies - subside en nature – pour un montant total de 17.111,07€ ;

- *Football Club Hérinnes - subside en nature – pour un montant total de 12.917,54€ ;
- *Bourloire de la Camargue - subside en nature – pour un montant de 390,05€ ;
- *Ping pong club – subside en nature pour un montant total de 700,00€ ;

LOGEMENT

Déclaration de politique du logement (Dossier n°2025/11/SP/10)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) cède la parole à madame Audrey MASURE (échevine en charge du logement) pour la présentation de ce point : Je vais vous présenter la Déclaration politique logement 2026-2030 dans les grandes lignes. Elle sera disponible après plus en détail sur le site internet.

Donc le logement, c'est par définition un besoin fondamental et un droit humain qui est reconnu. C'est donc le droit à un logement décent est établi par la Constitution belge ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Donc dans sa fonction première, le logement, c'est un toit, mais pas que. C'est aussi un lieu ressource. C'est un endroit normalement qui se veut sécurisant, favorisant l'épanouissement personnel et aussi professionnel s'il répond à des conditions adéquates, donc telles que la salubrité, la conformité, qu'il soit adapté aux besoins des personnes qui y vivent, puisque si ce n'est pas le cas, la santé peut être mis en péril. Donc c'est un vrai outil de soutien à la santé. C'est aussi un rôle stratégique dans le développement économique et communal puisque, on le sait, le logement stimule l'économie puisque l'on attire de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises et ça renforce la vitalité du territoire.

On a besoin d'une offre diversifiée puisque on a tout type de population, de ménages, d'habitants. Donc on aura besoin de grands ou de petits logements, d'appartements adaptés aux familles, aux personnes âgées et aux publics plus vulnérables.

Je vais vous donner quelques chiffres. Alors en 2024, au 1er janvier 2024, PECQ comptait 3.103 logements et au 1er janvier 2025, 5.899 habitants. On a un âge moyen de 42 ans avec une tendance au vieillissement.

On est sur un parc immobilier qui est plutôt ancien puisque les constructions sont principalement faites avant 2002. Donc on souhaite mener une politique active en valorisation du patrimoine par diverses stratégies. On souhaite ne mettre que des charges d'urbanisme qui sont équilibrées afin de compenser les impacts des projets immobiliers puisqu'un projet immobilier va créer des impacts sur la collectivité. Donc il faudra qu'on puisse penser à la mobilité, notamment aux infrastructures extérieures.

On va élaborer un schéma de développement communal, donc comme vous avez vu, qui a été budgétisé à hauteur de 150.000€, donc qui est passé au budget juste ici pour qu'on puisse s'adapter aux besoins de PECQ et ne pas subir les directives régionales. Puisqu'elles ne seront pas forcément adaptées à notre commune. Et on souhaite que ce soit en cohérence avec ce qu'on vit chez nous. Alors, afin de financer les différents projets, puisque c'est quand même un peu le nerf de la guerre, l'argent, il va falloir quand même qu'on soit un petit peu inventif, qu'on fasse appel à tous les subsides qui puissent être disponibles et qu'on envisage aussi des partenariats publics privés.

Le schéma communal nous permettra également de valoriser certaines terres communales et d'aménager au mieux notre territoire. Et voilà, ce sera à nous d'être inventifs, proactifs, pour qu'on puisse assurer la pérennité financière de la commune. Alors, au niveau des logements publics, on souhaite viser un minimum de 10% de logements publics. Actuellement, les Heures claires ont 163 logements sur notre entité et ils ont un projet de construction de 10 logements à haute performance énergétique à l'avenue des Rosiers. Et là, ils sont occupés en rénovation de 27 logements situés à PECQ.

L'agence immobilière sociale comptera 30 logements en gestion au 1 janvier 2026. Alors, on souhaite renforcer la collaboration entre le CPAS et l'AIS. Pourquoi ? Il y a un objectif double, c'est d'accroître le parc immobilier de l'AIS afin de lutter contre les logements inoccupés et aussi permettre un accès à un logement à un public plus vulnérable. Alors, comme je l'ai énoncé tout à l'heure, on a une population qui tend à vieillir et en 2022, nous étions à plus ou moins 1/5 de la population qui était âgée de plus de 65 ans et plus. Donc le grand projet de cette mandature, c'est une nouvelle maison de repos conforme aux normes actuelles et répondant aux besoins sanitaires et de bien-être aussi des résidents puisque, on a pu l'évoquer tout à l'heure. Il y a quand même des petites améliorations. On a aussi le projet d'un logement intergénérationnel. Donc là, l'idée c'est de

pouvoir faire cohabiter des personnes plus âgées et plus jeunes pour qu'il y ait une solidarité qui se mette en place.

Et donc. Ça c'est un peu un Win Win générationnel, j'ai envie de dire, c'est un service d'entraide, donc voilà, ça fait appel à la solidarité. Il y a un projet (enfin qui n'est pas un projet puisqu'on a déjà pu l'aborder lors de précédents conseils communaux), donc c'est de lutter contre les logements inhabités. Pourquoi ? Déjà pour que ces logements ne restent pas sans être (j'allais dire occupés) ce qui est un petit peu le principe d'un logement inhabité, mais ne dépérissent pas dans notre patrimoine.

Et aussi de revaloriser un petit peu le logement puisque forcément, si ces logements sont inoccupés, ce sont des locataires, des propriétaires qui n'y habitent pas et du logement qui n'est pas utilisé. Ça permettra aussi aux propriétaires de relouer et de rénover leur bâtiment. C'est un incitant puisque quand on est taxé, personne n'aime ça. Donc on espère qu'ils seront incités à rénover leur bâtiment et de remettre leur logement sur le marché.

Alors, logement tremplin, nous souhaitons créer des logements tremplin, ce qui permettrait l'accès à un logement à tout type de population. Des compensations financières seraient octroyées aux personnes s'installant durablement sur PECQ pour encourager la sédentarisation au sein de notre commune. Au niveau des logements d'urgence, on est actuellement sur 3, ils sont occupés. Malheureusement, on peut tous faire face à un imprévu, une catastrophe ou que sais-je, qui fait qu'on puisse perdre son logement un jour.

Malheureusement, il y a une liste d'attente et on aimerait ajouter un logement d'urgence en plus pour pallier justement ce genre de situation un peu catastrophique.

Habitation partagée, donc ça, c'est la création d'un habitat communautaire qui vise l'acquisition, la réaffectation d'un bâtiment existant au centre de PECQ. L'idée, c'est de créer du lien social, de mutualiser les coûts de logement et de favoriser la mixité sociale.

Transition énergétique et isolation. Donc là, on proposerait des audits énergétiques gratuits et l'accompagnement complet jusqu'à la réalisation des travaux pour pouvoir justement alléger au mieux le portefeuille des citoyens. Puisque si audit énergétique, si amélioration énergétique : réduction de factures et de charges.

Habitat léger, nous souhaitons proposer des terrains ou des aides aux citoyens qui emménagent dans un habitat léger. L'avantage, ce sont des coûts et des charges réduits. Une empreinte écologique qui est plus faible et plus responsable. Alors information et sensibilisation, donc ça l'idée c'est de créer, donc ce sera pensé, mais des campagnes d'information sous style de conférence sur les droits des locataires, les droits des propriétaires, les aides au logement, les dispositifs communaux et les aides régionales.

Malheureusement, trop peu de gens sont informés de ce à quoi ils auraient droit en tant que propriétaires sur les aides accessibles. Les droits des locataires, puisque tous les locataires ne sont pas dans des logements forcément décentes et n'osent peut-être pas non plus franchir certaines étapes.

Droit au logement aussi pour les propriétaires qui sont parfois eux-mêmes mis en difficulté. Et donc l'idée ce serait de sensibiliser la population à tout ça et de fournir les informations.

Donc en conclusion, il y a beaucoup d'idées, il y a beaucoup de projets, il faudrait être inventif puisque forcément, Ce genre de projet va nécessiter de l'argent, on en a parlé tout à l'heure. C'est quand même assez compliqué au niveau des financements. On espère aller chercher des subsides. On espère évidemment avoir des idées qui feront naître ces projets puisque l'idée n'est pas de mettre en difficulté la commune. Maintenant, ce sont des projets qui visent une politique de logement qui est humaine, inclusive, accessible, diversifiée, puisque l'idée c'est de toucher tout type de population, pas une sphère de la population, c'est des personnes les plus vulnérables aux propriétaires. Donc voilà, il sera de notre ressort évidemment de veiller à être malin, j'ai envie de dire, et surtout de notre idée, c'est quand même de pouvoir, sur base de ce qui est proposé, inclure les citoyens dans ce qui va être fait pour que on puisse vivre ensemble. Mieux vivre ensemble bien malgré les futurs projets qui puissent qui pourront voir le jour.

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale PECQ Autrement) : je voulais savoir la maison que nous avons achetée devant le Home Hérinnes, dans quel projet tu l'intégrerai ?

Madame Audrey MASURE (échevine en charge du logement) : Alors, l'idée ce serait d'en faire le projet intergénérationnel pour justement être pas très loin de la maison de repos, ce qui a plus de sens chez nous. On voit que la population est vieillissante, alors c'est très bien d'avoir une maison de repos, ça répond à un besoin. Mais les gens ont envie et ont besoin de rester de plus en plus chez eux parce qu'on est bien chez soi, parce que les maisons de repos, ça a un coût. Il peut y avoir plein de facteurs à ce niveau-là.

Le fait d'être proche de la maison de repos, c'est aussi permettre d'avoir un cadre qui est quand même sécuritaire puisque ce n'est pas très loin. Le fait que ce soit un projet intergénérationnel. Il y a justement cette génération jeune qui vient en solidarité aussi avec les aînés, et l'idée ce serait alors ça, c'est via la CLDR, et donc je ne vais pas m'avancer. Julie pourrait en parler plus puisque je n'y étais pas. Ce serait de partir sur aussi une idée de logement tremplin. Voilà, mais ça, moi je n'y étais pas, donc ce n'est pas encore en cours.

Monsieur Rémi COUGNET (conseiller communal, président du CPAS) : *En 2 mots, on peut faire du logement intergénérationnel et mettre des personnes une maison avec des personnes plus âgées et à côté une maison avec des plus jeunes, avec des services à rendre moyennant des loyers intéressants. Enfin voilà, tout ça sera à décider ensemble. Ça doit encore mûrir, mais en tout cas, on est parti sur ce concept-là.*

Madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : *Oui, merci pour ces projets sur le logement, ça me touche beaucoup. Une petite question, parce que on a quand même certains projets immobiliers qui s'installent au niveau de Pecq. Faire imposer une mixité de logements publics dans ces projets, est ce que c'est envisageable ? ? Comme il y a par exemple sur Estaimpuis ou sur Tournai ou d'autres communes ?*

Madame Audrey MASURE (échevine en charge du logement) : *Imposer par exemple un logement X pourcentage du projet, cela peut toujours être envisagé. Après, tout dépendra le projet et puis aussi ce qui peut être fait puisque malgré tout, le promoteur doit s'y retrouver, la commune doit s'y retrouver et donc c'est aussi notre charge à nous d'être assez malin pour ne pas tout accepter. Et en même temps, poser des conditions.*

Vu la constitution son article 23 - 3° droit à un logement décent pour chaque citoyen ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon de l'habitation durable, son article 187 §1^{er} disposant que « les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent, dans les neuf mois suivants le renouvellement de leurs conseils respectifs » ;

Vu la déclaration de politique communale approuvée par le conseil communal en sa séance du 27 janvier 2025.

Considérant qu'il y a lieu, pour la commune, d'adopter dans les 9 mois suivant le renouvellement de son conseil communal, une Déclaration de politique locale pour le logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ;

Par ces motifs,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1^{er} : D'adopter la déclaration de politique du Logement 2025-2030 déterminant les objectifs et principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent.

Article 2 : De transmettre copie pour information et suite voulue

- au service Communication de la commune pour publication sur le site internet
- à la région Wallonne.

ENVIRONNEMENT

HIT centrale Hain'Eau - accord-cadre avec un seul participant - exercice 2026 : Décision
(Dossier n°2025/11/SP/11)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – Président) présente ce point : *Donc, il est proposé au Conseil communal de participer à cet accord cadre de cet dans le cadre de cet exercice 2026. Le but est d'organiser un achat collectif ayant pour objet nos travaux d'entretien urgent en régie sur le réseau*

hydrographique du sous-bassin de l'Escaut. Ce mécanisme central d'achat permet, au travers d'une coordination et d'une centralisation, une rationalisation de moyens en matière de personnel, de capacité, de moyens budgétaires et matériels.

Les cours d'eau constituant une entité écologique, homogène et cohérente, il convient donc d'appréhender leur gestion et leur entretien dans leur globalité. Donc voilà, en gros, c'est de travailler en partenariat, au besoin, avec la province pour les cours d'eau qui sont sous notre gestion.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil communal, les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ses articles 2, 6° et 47 ;

Vu le décret du 4 octobre 2018 modifiant divers textes relatifs aux cours d'eau ;

Vu le code de l'eau ;

Vu la décision du Conseil communal du 30 septembre 2019 approuvant la convention de collaboration avec la Province de Hainaut pour la gestion des cours d'eau non navigables (PARIS) ;

Vu la décision du Conseil provincial du Hainaut du 16 avril 2024 par laquelle ce dernier décide de créer une centrale d'achat propre au secteur de l'eau, et plus particulièrement à la gestion des cours d'eau non navigables de 2ème et 3ème catégories, dénommée « centrale HIT – Hain'EAU » ;

Vu le courriel du 4 décembre 2025 par lequel Hainaut Ingénierie Technique (HIT) transmet à la commune de PECQ la convention d'adhésion à la centrale HIT Hain'EAU ;

Vu la proposition de la Province de Hainaut H.I.T. d'organiser un achat collectif ayant pour objet Centrale Hain'Eau Travaux d'entretien urgent en régie sur le réseau hydrographique du sous-bassin de l'Escaut-Lys : Accord-cadre avec un seul participant Exercice 2026 ;

Considérant la décision du collège communal du 05 décembre 2025 émettant un accord de principe sur l'adhésion à la centrale d'achat Travaux d'entretien urgent en régie sur le réseau hydrographique du sous-bassin de l'Escaut-Lys - Accord-cadre avec un seul participant - Exercice 2026", proposée par le HIT ;

Considérant que la Commune doit confirmer sa participation avant le 31 décembre 2025 et transmettre la convention particulière approuvée par le Collège communal pour le 31 janvier 2026 au plus tard ;

Considérant le règlement général relatif à la centrale d'achat HIT Hain'EAU ;

Considérant les conditions émises dans ladite convention d'adhésion, ainsi que son règlement et la grille tarifaire à approuver ;

Considérant que le mécanisme de centrale d'achat permet au travers d'une coordination et d'une centralisation, une rationalisation de moyens en matière de personnel, de capacités et de moyens budgétaires et matériels ;

Attendu que les cours d'eau constituent une entité écologique homogène et cohérente qu'il convient d'appréhender dans sa globalité ;

Attendu qu'une coopération et des interventions coordonnées entre les différents gestionnaires sont

souhaitables ;

Attendu que la province de Hainaut souhaite amplifier ses actions en vue de renforcer et simplifier les actions menées en partenariat avec les communes afin d'améliorer l'efficacité du service public dans la gestion des cours d'eau de 2ème et 3ème catégories ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : D'approuver la convention d'adhésion à la centrale HIT Hain'EAU telle que proposée par le HIT (HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE) de la Province de HAINAUT, annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : De charger le collège communal de l'exécution de la présente décision

Article 3 : De transmettre la présente délibération à madame la Directrice financière ainsi qu'au HIT (HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE) et aux services communaux impactés par la présente convention de collaboration.

Après en avoir délibéré;

ATL - JEUNESSE

Procès-verbaux des séances de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) tenues en 2025 : Prise d'acte (Dossier n°2025/11/SP/12)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Considérant l'obligation de réunir au minimum deux fois par an les membres de la Commission Communale de l'Accueil dans le cadre de l'Accueil Temps Libre ;

Considérant que l'Assemblée pour la composition de la Commission Communale de l'Accueil s'est déroulée le 12 mars 2025 ;

Considérant que les commission d'accueil se sont déroulées en date du 18 septembre 2025 et du 02 décembre 2025 ;

PREND ACTE

Article unique : des 2 procès-verbaux des réunions de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) à titre informatif ainsi que du Plan d'Actions 2025.

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PCDR - Budget participatif - Années 2026/2027 - Règlement et Fonctionnement - Lancement de l'appel à projet - Approbation (Dossier n°2025/11/SP/13)

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) cède la parole à madame Julie LEPOUTRE (échevine en charge du Développement rural) pour la présentation de ce point : Alors, donc, on vous propose de relancer le budget participatif pour l'année 2026 - 2027. Pourquoi le faire passer en conseil communal ? Tout simplement puisque l'idée est que la commune mette 10.000,00€ qu'on aille chercher 10.000,00€ à la région via la Fondation rurale de Wallonie. Et donc je rappelle que le budget participatif : c'est une somme qui est allouée par l'administration pour permettre à des Pecquois de concrétiser des projets.

Qui peut déposer un projet ? Une entité reconnue comme une personne morale, comme une ASBL ou une coopérative, ou un comité de quartier qui doit être composé minimum de 5 citoyens.

Le projet doit se situer sur l'entité de Pecq, sur le domaine public propre donc de la commune. Donc le budget ce serait 20.000,00 € dont 10.000,00 € financés par la région wallonne pour l'ensemble des projets sélectionnés. Les étapes, le lancement de projet, le dépôt de dossier de candidature, l'analyse des projets, le vote des citoyens, le vote du comité de sélection et la décision finale et l'annonce et la mise en œuvre des projets lauréats. Et donc nous sommes obligés de proposer un calendrier qui a été adopté en CLDR.

Le lancement du projet sera après l'été parce qu'on s'est rendu compte que lancer avant l'été, le calendrier n'est pas bon pour tout le monde et donc on se rend compte que fin de l'été, finalement, il n'y a pas beaucoup de dossiers qui sont rentrés et donc on va faire ça après l'été en profitant du bulletin communal pour en faire promotion avec un dépôt de candidature du 15 septembre au 15 novembre.

Là, on a également rallongé de 2 semaines. Une analyse par le comité de sélection, dont la CLDR du 15 novembre au 15 décembre, un vote des citoyens si le nombre de projets dépasse le budget alloué, un vote du comité de sélection, une décision finale au premier février et donc ensuite une mise en œuvre.

Des projets alors pour les projets déjà réalisés, pour donner une idée, bah voilà la première fois, un budget de 5.000,00 €. On avait mis deux goals multifonction à la cité de PECQ pour l'édition 2023/2024, un aménagement d'aire de convivialité à la coupure Hazard et l'aménagement d'une aire de jeux au Clos Laurent Jorion.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les dispositions de l'article L1321-3 ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté ministériel du 12/10/2020 approuvant la Circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural, et notamment son chapitre 5 ;

Vu l'approbation de la prolongation de notre Programme Communal de Développement Rural par le Gouvernement Wallon en date du 17.02.2022;

Considérant la déclaration de politique communale pour la législature 2025 - 2030 ;

Considérant la volonté de la commune d'associer les citoyens à la vie publique locale ;

Considérant la décision de réserver un budget participatif de 10.000 € destinés à permettre la réalisation de projets initiés par les citoyens et/ou les associations locales ; que ce budget est inscrit à l'article 76227/124 48. 2026 du budget ;

Considérant qu'une commune disposant d'un PCDR en cours de validité peut solliciter à la Région wallonne une subvention de 10.000 € maximum dans le cadre d'un budget participatif ;

Considérant que l'inscription d'un budget permet aux citoyens et associations de participer à l'amélioration du cadre de vie, présenter un intérêt collectif et présenter un caractère durable ;

Considérant qu'afin d'être éligible à cette subvention, la Commune doit mettre en place son budget participatif sous forme d'un appel à projets, sur base de trois documents de référence : un règlement, un formulaire de candidature et une grille d'évaluation ;

Considérant que ces documents de référence ont été approuvés par la CLDR en séances des 04.09.2025 et 27.11.25 ;

Considérant la Convention d'accord de collaboration entre la Commune de Pecq et la Fondation Rurale de Wallonie concernant la plateforme participative servant à la consultation des citoyens dans le cadre du budget participatif ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal de se prononcer sur lesdits documents, repris en annexe de la présente décision et faisant partie intégrante de celle-ci ;

Par ces motifs ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : de mettre en place un budget participatif d'un montant total de 20.000 € (dont 10.000 € de subsides) pour l'exercice budgétaire 2026/ 2027

Article 2 : de solliciter le subside de la Région wallonne, conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 12/10/2020 approuvant la Circulaire 2020/01 relative au Programme Communal de Développement Rural.

Article 3 : d'approuver le Règlement du budget participatif, le formulaire de candidature et la grille d'évaluation de l'appel à projets.

Article 4 : d'approuver la Convention d'accord de collaboration entre la Commune de PECQ et la Fondation Rurale de Wallonie concernant la plateforme participative servant à la consultation des citoyens dans le cadre du budget participatif.

Article 5 : de transmettre la présente décision au SPW - Direction du Développement rural.

Points ajoutés – taxes

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Il y avait les points relatifs aux taxes dancing et débits de boissons. Je vais juste reprendre les éléments à modifier, donc ce sont les mêmes éléments à modifier, mais sauf que pour l'une c'est en article 6 et pour l'autre en article 7.

Concrètement, article 5, donc on doit adapter sur la base d'informations dont elle dispose l'administration communale, adresse au contribuable un formulaire de déclaration que celui-ci est tenu de renvoyer, daté, signé, dûment complété avec tous les éléments nécessaires à l'établissement de la taxation. Et c'est là où il y a maintenant un changement, dans un délai d'un mois prenant cours à compter du 3e jour ouvrable suivant la date d'envoi de la déclaration, la charge de la preuve quant au renvoi du formulaire de déclaration incombe au contribuable. À défaut d'avoir reçu ce formulaire de déclaration, le contribuable est tenu de communiquer par écrit daté signé spontanément à l'administration communale, donc l'adresse qui suit, tous les éléments nécessaires à la taxation, et ce pour le 31 décembre de l'année d'imposition au plus tard lorsqu'une déclaration a été effectuée au cours d'une année antérieure.

À celle donnant son nom à l'exercice dans le cadre du présent règlement ou du règlement antérieur, le contribuable est réputé, de manière irréfragable, avoir confirmé les termes de sa déclaration valable à partir du premier janvier de l'exercice d'imposition. Et enfin, 4e paragraphe, en cas de modification de la base imposable, le contribuable est tenu de révoquer sa déclaration et de faire paraître à l'administration communale au plus tard le 31 décembre de l'exercice d'imposition, une nouvelle déclaration datée et signée contenant tous les éléments nécessaires à la taxation. Donc ça, c'est l'article 5.

Pour les dancing et l'article 6 pour les débits de boissons, c'est juste sur la forme, la manière de déclarer, etc.

Approbation PV 17.11.25

Approbation sans remarques.

QUESTIONS

POUR LE GROUPE POLITIQUE ACTIONS PS

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) :

Question 1 :

Alors je reviens au niveau de la mobilité, est-ce que tu as su avoir un contact avec le SPW pour la nationale 50 en face des quatre saisons ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Pour l'eau ? C'est en cours comme c'est ce qu'ils me disent tout le temps, tout comme c'est en cours à hauteur du bas chemin où il y a de l'eau stagnante également lorsqu'il pleut. Donc visiblement il devrait intervenir aux deux endroits.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) : alors les tracés dans le bas du pont de Warcoing ont été effectués. C'est chouette quand il fait clair en fait, mais dans l'obscurité, en descendant du pont de Warcoing, on le voit à moitié, mais en venant d'Hérinnes, on le voit pas du tout, la bande rouge de traversée. Donc je ne sais pas s'il y a un éclairage qui doit être ajouté, ou des catadioptres ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Ce n'est pas prévu, mais on peut rajouter des catadioptres.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) : Et la signalisation, je suppose aussi ?

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) :

Question 2 :

Alors, j'ai lu aujourd'hui dans le journal que le parc éolien qui se situe entre Celles et l'entité de Pecq allait s'agrandir, passer de 5 à 8 éoliennes, enfin, c'est encore au conditionnel. Est-ce que tu as eu des infos pour savoir s'il y en aurait sur le territoire d'Hérinnes ou si ce n'est rien que sur Celles ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Il y en a une du côté d'Hérinnes. On a juste eu une réunion préalable avec Clé, donc qui gère les éoliennes citoyennes qui nous ont présenté le projet. Mais voilà, après on dit que ça va s'étendre. Pour le moment, il n'y a encore rien d'introduit, mais c'est leur souhait.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) :

Question 3 :

Il y a 15.000 € de prévus pour racheter des chalets, il y en a de cassés ou c'est pour en avoir des supplémentaires ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : C'est pour ne plus devoir en louer.

Madame Françoise VANSAINGELE (conseillère communale) :

Question 4 :

Alors, au niveau de la fête pour les jubilaires. Elle a été fort appréciée, c'est certain. Je voudrais savoir s'il y a eu des changements au niveau des bons ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) cède la parole à madame Julie LEPOUTRE (échevine en charge) : Alors, ça reste pareil pour les 50, 60, 65 ans, septante ans de mariage, si ce n'est qu'on a scindé, plutôt que d'avoir 125€, ils ont 5 chèques de 25€ pour pouvoir aller dans différents commerces. Ceux qui n'ont pas pu être présents à la cérémonie vont recevoir ici, durant le congé, leur diplôme et leur chèque dans leur boîte aux lettres. Les plis ont été faits aujourd'hui justement. Sinon, pour ce qui est de 20, 30 et 40 ans de mariage, il n'y avait pas de chèque cadeau.

Ils ont reçu un diplôme et ils ont reçu une bouteille de vin et une fleur pour les personnes présentes.

POUR LE GROUPE POLITIQUE PECQ Autrement

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale) :

Question 1 :

Juste une question : c'était pour savoir où on en était par rapport au réseau GSM sur le village d'Obigies. Un an après, s'il y avait des avancées ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : C'est pire qu'avant, j'ai le sentiment. Donc il y avait le renforcement de l'antenne du côté de Warcoing qui devait être réalisée, qui n'a pas encore été réalisée. Et le déplacement de l'antenne du côté de Pecq et les 2 mis bout à bout devaient normalement apporter des résultats. Ce qui n'est pas le cas, ce n'est pas faute de les avoir relancés, d'autant qu'ils avaient quand même indiqué par écrit que ce serait solutionné durant le 2^e semestre 2025. On arrive dans le premier de 2026, donc on pourra encore, suite à ce conseil communal et à ton interpellation, appuyer une nouvelle fois sur eux.

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale) : peut être aussi chercher des emplacements aussi pour

mettre des antennes.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) Mais là, en fait, des contacts que l'on avait eus, il ne devait pas y avoir d'antenne supplémentaire pour couvrir Obigies. C'était vraiment juste le renforcement de celle de Warcoing qui aurait dû être suffisant.

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale) :

Question 2 :

Par rapport à la circulation rue Major Sabbe, où certains citoyens, enfin habitants, ont eu leur voiture déjà abîmée du fait de la circulation. Il y a des camions qui arrivent par cette rue-là. Je pense que tu as été interpellé aussi par les habitants et c'était de voir un petit peu.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) J'ai une réunion avec les riverains la semaine dernière. Donc avec la zone de police et eux, et il a été convenu que on ferait passer la rue du Major Sabbe à sens unique depuis le depuis la rue de Lannoy jusqu'à l'accès le plus lointain à la cité. Donc en gros, on pourrait aller dans les 2 sens depuis la rue de l'Escalette jusqu'à la cité et après ça devient un sens unique.

Ça c'est un règlement qui va être mis en place au moins jusqu'à la fin des travaux. Et puis parce que on sait que c'est le genre de changement où ça râle au début. Puis si on voit qu'à la fin des travaux ça ne râle plus, on maintiendra le règlement.

Madame Laure D'HAENE (conseillère communale) : Est-ce qu'au niveau de la rue de l'Escalette, quand on descend, les gens qui ne connaissent pas le coin ont tendance à retourner vers la droite ? Est-ce qu'il n'y a pas possibilité de mettre, Je sais que ça paraît évident pour ceux qui habitent le coin, mais on voit beaucoup de gens hésiter et repartir vers Ramegnies Chin et donc c'est dangereux. Voir est-ce qu'un panneau peut être plus visible ?

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) il y a un panneau et après j'ai déjà eu énormément d'échanges avec le SPW à ce niveau-là par rapport à principalement à l'IKONA. Et eux, ils disaient à un moment, on ne sait plus quoi faire. Ils ont rajouté de la signalisation, ils ont rajouté la caméra, ils ont rajouté à un moment la remorque. Voilà celui qui continue de tourner à droite et après, il y a des gens qui le font sciemment. Pas mal de personnes qui sortent du magasin, OKAY, tourne vite à droite pour retourner vers la rue de Bailleul.

Voilà donc ça maintenant, c'est juste pouvoir les prendre sur le sur le fait, mais c'est compliqué à moins de mettre un agent 24 h sur 24. Mais effectivement, là, il y a le panneau, qui pour moi est suffisamment visible. Mais face à de tels comportements, c'est compliqué. Alors il peut y en avoir quelques-uns sur qui, par faute d'attention, empruntent le chemin dans le sens inverse. Et encore que. Mais après, c'est moi, je sais plus quoi leur demander ou quoi mettre en place pour que ça ne se reproduise plus.

POUR LE GROUPE POLITIQUE ActionS PS

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) :

Question 1 : Bonne nouvelle, quand ça se passe bien, il faut le dire aussi, c'est qu'apparemment depuis le dernier conseil communal, ça a l'air de bouger pour REPLIC où effectivement il y a une réunion le 6 janvier. J'espère simplement, c'est un constat que ça ne sera pas une grande messe, un peu comme tu as participé à Mouscron et que ça sera une réelle discussion.

Question 2 : c'est au niveau de la Bourloire. Je reprends tes propos, tu as dit quel serait mon intérêt en tant que bourgmestre de réserver la salle Alphonse Rivière, enfin l'ancien Arsenal des pompiers, à un seul club alors que c'est un bâtiment communal. Moi, il me revient que ce ne serait qu'au Rouge Bourleux et je n'ai rien contre puisque je suis moi-même bourleux. J'ai aucun point avec ça, mais j'aimerais bien que tu nous éclaires par rapport à cela.

Question 3 : suite au dernier conseil communal. Tu nous avais dit que tu avais envoyé un mail à No Télé, à la direction de No Télé, et que tu attends une réponse. As-tu une réponse par rapport à ça ? Et avez-vous avancé sur l'éventuelle retransmission des conseils communaux ?

Question 4 : je suis un peu étonné, c'est que quand on fait le 55 33 00, l'ancien numéro de téléphone de la commune, on tombe sur un message disant vous êtes bien l'administration de Pecq, tapez un pour le service population, tapez 2 pour ceci, tapez 3 pour cela, et puis on tombe dans le vide. Alors, est-ce que ce numéro n'a été annulé, oui ou non ? Et ne serait-ce pas judicieux de l'annuler ?

Question 5 : le Facebook de la commune : Quand il y a des remarques sur une communication de la commune, des gens me disent (alors je peux parfaitement comprendre), enfin, ils me disent ça n'apparaît pas.

Notre réponse maintenant, si ce sont des propos extrémistes ou qui vont à l'extrême. Je peux parfaitement comprendre que ça n'apparaisse pas. Mais qui règle ce problème-là ? Qui décide que le message peut apparaître ou ne pas apparaître ?

Question 6 : Et alors encore une question, c'est qu'on me parle d'une implantation commerciale d'une grande chaîne sur Pecq. Est-ce que tu confirmes ? Est-ce que la commune a quelque chose à dire et où est-ce qu'on en est ?

Question 7 :

Et ma toute dernière question, je vous le promets, c'est sur la place d'Hérinnes, au niveau des panneaux et du sens des voitures dans les rues, etc., sur la place des Hérinnes, est-ce que tout a été fait en concertation avec la police parce qu'il y a pas mal de soucis, mais ça je peux te renvoyer par mail comme je l'ai fait la dernière fois.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : alors je vais répondre à tes interpellations.

Alors, pour REPLIC, effectivement, il y a la réunion citoyenne et bienvenue à chacune et chacun, qu'il soit curieux ou impacté par les nuisances de REPLIC. Étonnamment, depuis le dernier conseil communal, on a beaucoup plus de facilité à avoir des rendez-vous avec IPALLE et Dufour.

Pour la guerre des Bourles : moi je vais te dire la même chose, que ce n'est pas attiré à un seul club. Et je pense même que le club en lui-même avec lequel on collabore sur l'aménagement de la Bourloire, n'est pas contraire au fait que d'autres puissent l'utiliser. Ça a toujours été notre discours et c'est toujours le même. Mais tu peux me poser la question le 26 janvier si on maintient la date, mais ce sera la même réponse.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) précise que les Rouges Bourleux sont en train de monter ou remonter la 3e équipe. Donc il n'y aurait plus possibilité que des gens de l'entité puissent aller y jouer alors que certains recherchent un endroit. C'est juste ça.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) :

Ce sera inscrit dans la convention.

Pour NO TELE : Donc je vais relancer le journaliste qui se trouve là-bas de dire à sa direction de nous envoyer une offre. Moi voilà, je ne les ai pas relancés, je t'avoue, entre le dernier conseil communal et aujourd'hui, mais voilà, on attend cette offre-là. J'informe quand même que dans le budget, je pense qu'on a plus remis les diffusions des conseils parce qu'il y a quand même eu cette discussion sur est-ce qu'on va le faire maintenant ou est-ce qu'on ne le fait pas ? Donc voilà, ce sera encore sujet à discussion, on attendra l'offre.

L'ancien numéro (069/55.33.00), il faut qu'on vérifie, à savoir que on va encore un petit peu travailler sur toute la partie téléphonie. On avait dit qu'on souhaitait, c'est l'occasion d'en parler, réaliser un audit informatique et ça a été fait. On a eu les résultats pas plus tard que vendredi dernier, et en tout cas pour la partie téléphonie, on peut facilement gagner jusqu'à 10.000,00 € par an en changeant de fournisseur donc, ou en tout cas de système. C'est ce vers quoi on va tendre.

Facebook de la commune : en fait, je ne sais pas si en tout cas c'est le chargé de com qui s'occupe de la modération de la page.

Je ne crois pas qu'il y ait des commentaires qui soient supprimés. D'ailleurs, il y a enfin. Après, on vérifiera auprès de lui, mais ce que je sais, et pour d'expérience, c'est que parfois on voit qu'il y a des commentaires et quand on souhaite les lire, on ne parvient pas à les lire. Je propose à chacun de faire le test, mais de temps en temps, je peux aller sur mon téléphone et voir une publication de la commune. Il est marqué qu'il y a 3 ou 4 commentaires et quand je clique, les commentaires ne sont pas visibles, donc je ne sais pas où est le problème. Peut-être qu'il y a des personnes qui commentent et qui pensent que leur commentaire a été supprimé, mais il ne l'est pas. En tout cas, moi, je ne les vois pas pour la plupart du temps.

Mais on vérifiera. Et après, s'il y a une modération, vraiment, c'est qu'il y a dû avoir des propos vraiment extrêmes parce que ça, il y a aucune consigne pour ça. Et bien au contraire.

Pour la chaîne de magasins, effectivement, il y a un projet à la place de du bâtiment qui accueille aujourd'hui le Tattoo, Krys et Mobi Services, que ce bâtiment-là soit démoli et laisse place à une à un magasin. En effet, je ne sais pas si je peux dire le nom du magasin, mais voilà, c'est en 4 lettres, c'est en 4 lettres et c'est de la nourriture.

Pour le moment, on a eu une réunion avec les personnes en charge du dossier, mais il n'y a toujours rien qui est qui est vraiment sorti précisément ou en tout cas aucune demande de permis qui a été introduite. Je sais

que ça continue de travailler sur ça.

On a juste imposé 2 choses : on voulait qu'on garde la partie arborée qui sépare cette parcelle-là de la rue Albert Mille, aujourd'hui, il y a un bois à cet endroit-là. On aimerait que qu'il soit en partie en grande partie conservé et qu'on profite de cette arrivée pour réaliser une liaison cyclo piétonne entre la rue Albert Mille et la N 50. Et au-delà de ça, au-dessus de ce magasin, il devrait aussi y avoir des appartements.

Place d'Hérinnes : je ne sais pas vraiment quel est le problème.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) : De manière générale, mais je le ferai comme la dernière fois, je t'envoierai un mail.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : encore une fois, ça rejoint un peu ce que Laure nous a dit, c'est qu'il y a la signalisation qui est présente. Mais après, c'est aussi aux citoyens de la respecter.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) : Mais il y a en tout cas un souci par rapport à d'éventuels tracteurs ou camions qui tourneraient, notamment, je dis, auprès du petit magasin. Je vais dire sur la place d'Hérinnes et qui après se retrouvaient bloqués parce qu'il n'y a pas le rayon de courbure, puisqu'ils ne peuvent pas aller jusqu'au bout de la carrière du Maréchal. Et il y a une succession de problèmes à cet endroit-là parce qu'à la fois il y a un rétrécissement, il y a des places de parking devant le petit magasin.

Il y a le rayon de courbure qui est compliqué, donc c'est notamment un des plus gros soucis, mais il y en a d'autres. Mais je ne vais pas commencer à tous les expliquer maintenant, je vais t'envoyer un mail. Et ce que je t'avais dit à l'époque, notamment aussi le problème des gens qui viennent de Warcoing, qui veulent tourner vers Pottes, vu qu'on a fait des places de parking devant près du monument, ils ne voient pas. Et ils doivent s'avancer beaucoup trop. Et il y a un il y a un facteur risque important.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : Tu m'avais parlé d'un miroir.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) : Les miroirs, c'était les miroirs à la hauteur de l'escalier également dans la descente du pont de Warcoing en venant d'Hérinnes quand on prend à gauche.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) : la demande a déjà été introduite, donc je vais relancer les équipes.

Monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal) : Je ne demande pas quand il y a des endroits pour lesquels ce n'est pas justifié.